

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 29 mars 2016 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Bernadette CENDRÈS-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN		Emmanuelle LAMARQUE	x
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC		Pierre CHAMOULEAU	x
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		

Jean-Robert BARBÉ	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS		Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER-HOUZÉ	x		
Michel HOSTEINS	x		
Myriam DUCLERC		Fabienne DUMAS	x
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD		Philippe SEGUINEAUD	x

CONSEIL MUNICIPAL 05 AVRIL 2016		
ORDRE DU JOUR		
Finances		
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2016.03.01	Subventions aux associations 2016
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2016.03.02	Fiscalité locale : vote des 3 taxes
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2016.03.03	Affectation prévisionnelle des résultats 2015 du budget de la Ville
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2016.03.04	Adoption du budget primitif 2016
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2016.03.05	Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des communes 2016 (F.D.A.E.C.)
Relations avec Bordeaux Métropole		
Brigitte TERRAZA	2016.03.06	Convention de remboursement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole
Cadre de vie - Aménagement		
Bernadette CENDRES-BARBE	2016.03.07	Cession de la parcelle AA126 à Bordeaux Métropole
Isabelle BESSON	2016.03.08	Dénomination de la voie - Opération SEMIB – îlot A7 de la ZAC du Tasta
Isabelle BESSON	2016.03.09	Dénomination de la voie - Opération New B
Isabelle BESSON	2016.03.10	Dénomination de la voie du lotissement "Les jardins de Lalande"
Ressources humaines		
Isabelle DESBORDES	2016.03.11	Modification du tableau des effectifs
Animation - Education		
Frédéric GIRO	2016.03.12	Tarifcation des services culturels

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Mme DESBORDES** et **M.CHASTANG** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

1 ♦ - Décision 2016-22 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2016

Signature avec la société **ABELIUM COLLECTIVITES** de Pleurtuit (35), d'un contrat de maintenance du logiciel PORTAIL FAMILLE et d'un contrat de mise à disposition d'une licence associée, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mars 2016. Le montant annuel forfaitaire de cette prestation s'élève à 470 € HT soit à **564 € TTC** (TVA à 20 %).

2 ♦ - Décision 2016-23 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2016

Signature avec la société **ABELIUM COLLECTIVITES** de Pleurtuit (35), d'un contrat d'hébergement du logiciel PORTAIL FAMILLE, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mars 2016. Le montant annuel forfaitaire de cette prestation s'élève à 550 € HT soit à **660 € TTC** (TVA à 20 %).

3 ♦ - Décision 2016-11b – Reçue en Préfecture le 16 mars 2016

Signature avec l'association **LE BRUIT DES OMBRES** de Villeneuve sur Lot (47), en collaboration avec l'**OARA** de Bordeaux (33), d'un nouveau contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les scolaires intitulé « **Jérémy Fisher** », modifiant le contrat signé, suite à un changement de tarif.

Le montant prévu ne tenait pas compte de la participation financière de l'OARA s'élevant à 1 000 €.

Le nouveau montant s'élève donc désormais à la somme de **4 113,37 € net de TVA** au lieu des **5 113,37 € net de TVA** initialement prévus.

4 ♦ - Décision 2016-25 – Reçue en Préfecture le 16 mars 2016

Signature avec la Compagnie **NEE D'UN DOUTE** de Bordeaux (33), d'une convention d'Accueil en Résidence pour la période du 15 et 19 février 2016, dans la grande salle de spectacles de l'ECT pour la création et les répétitions du spectacle intitulé « **ORIKAI** ».

5 ♦ - Décision 2016-26 – Reçue en Préfecture le 16 mars 2016

Signature avec la Compagnie **MOTS A MAUX** de Poursuigues-Boucoue (64), d'une convention d'Accueil en Résidence pour la période du 15 et 20 février 2016, dans la grande salle de spectacles de l'ECT pour la création et les répétitions du spectacle intitulé « **C'EST MOI** ».

6 ♦ - Décision 2016-27 – Reçue en Préfecture le 16 mars 2016

Signature avec la **SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)** de Paris (75), d'un avenant à la convention « Ecoles de Musique » suite aux modifications apportées autorisant d'une part, les élèves à utiliser comme « pages de tourne » des photocopies de partitions originales et d'autre part, les membres des jurys à utiliser le temps du passage des épreuves, des photocopies d'œuvres musicales imprimés qui devront être détruites impérativement à l'issue des épreuves. Ces nouvelles dispositions entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour les épreuves de l'année 2015-2016.

7 ♦ - Décision 2016-24 – Reçue en Préfecture le 22 mars 2016

Avenant n° 1 au **Marché de Maîtrise d'œuvre n° 2015/01F** à **GADRAT ARCHITECTURES et Associés**, mandataire de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre pour la requalification du groupe scolaire Jacques Prévert relatif à la fixation du montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre **en phase APD**, représentant une augmentation de **6 782,40 € HT** par rapport au montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

8 ♦ - Décision 2016-28 – Reçue en Préfecture le 22 mars 2016

Signature avec le Groupe **RESSOURCES et CHANGEMENT** de Mérignac (33), d'une convention de prestation d'accompagnement et de diagnostic des services communaux dans le cadre de leurs missions, dont le montant s'élève pour 6,5 journées à la somme forfaitaire de **8 970 € HT**, soit **10 764 € TTC**.

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2016

Mme DESBORDES annonce l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars.

M. BOURG dit que lors du dernier conseil municipal, ils ont voté le rapport sur la demande de cautionnement de la SEMIB, pour un emprunt à hauteur de 5 millions d'euros. Néanmoins, il considère que le rapport envoyé est un peu difficile à comprendre car c'est du charabia. Il souhaite le relire à haute et intelligible voix, tel qu'il est présenté, sans rien rajouter.

Il indique que Madame le Maire avait dit qu'un audit avait été fait fin 2015 concernant la SEMIB.

Madame le Maire précise qu'elle parlait d'un audit de l'Ancols.

M. BOURG n'a pas souvenir que cet audit ait été évoqué lors du dernier conseil municipal. C'était d'ailleurs le sens même de son intervention, et à minima si elle avait parlé d'audit, cela les aurait fait sursauter. Ils considèrent donc que ces propos ont été rapportés ou rajoutés par rapport à ce qui a été dit lors du conseil municipal. Il

avait d'ailleurs demandé si un audit avait échappé à la représentation municipale, et à ce moment-là, elle n'avait pas évoqué le fait qu'il y en avait eu un de réalisé. Si cela avait été le cas, ils auraient demandé quels en étaient les résultats. Ça lui semble coulé de source.

Madame le Maire souhaite lui répondre.

M. BOURG veut d'abord lire la réponse faite dans le présent PV car pour un document qui permet le cautionnement de 5 millions d'euros, la façon de répondre doit être conforme à la hauteur des enjeux.

Il lit : « *Madame le Maire répond que pour 2015 ça n'a pas été fait parce que l'association nationale de contrôle des organismes de logements sociaux qui est une émanation des services fiscaux de l'État, l'équivalent du contrôle de la cour des comptes pour les collectivités territoriales, a fait un audit à la fin de l'année 2015* ».

Il dit qu'il n'a pas souvenir de ce passage et reprend « *date à laquelle d'ailleurs le Directeur Général est parti et où il y a eu une évolution dans l'organigramme de la Semib. Il est vrai qu'elle s'est posée la question mais c'était important qu'il y ait une séance dédiée à titre principal au DOB* ».

Il se demande qu'est-ce que ça veut dire et fini « *donc elle pense qu'elle fera passer ce bilan peut être en avril à voir par rapport au budget et si le conseil n'est pas trop lourd.* »

Il dit qu'on est quand même en avril 2016 et l'audit a eu lieu en 2015 et se demande de quel conseil elle parle. Ce sont juste des interrogations par rapport à ce qu'il lit.

Il continue « *Elle avait prévu de venir faire cette présentation donc il n'y a pas de souci là-dessus* » et annonce qu'ils sont ravis de le savoir !

Il poursuit « *Elle tient à rassurer sur la situation financière de la Semib* » et explique que quand il est intervenu il a rappelé qu'ils n'étaient pas inquiets. La preuve est qu'ils ont voté le rapport. Ils ont simplement demandé comme cela se faisait précédemment, que le Directeur général de la SEMIB vienne une fois par an devant la représentation municipale, afin qu'il fasse le bilan de l'état financier de la société et de ses projets.

Il fait simplement un aparté car à un moment, il s'est penché vers un de ses collègues pour répondre à un point après avoir posé sa question, et fait son intervention. Madame le maire lui a indiqué qu'elle s'arrêtait de parler car il n'écoutait pas sa réponse. Il lui répète solennellement ce soir, que quand il prend la parole, c'est au nom du groupe de ses collègues. Elle ne répond pas à lui mais à la totalité du groupe « Un pour tous et tous pour Bruges ». Eux étaient très attentifs, lui, pendant quelques secondes, il l'était un peu moins. Il assure qu'il n'y avait pas de crime de lèse-majesté.

Madame le Maire devine trop bien le procès qu'il lui prête. Elle ne nie pas l'extrait qu'il a lu, puisque c'est exactement la réponse. Dans l'extrait de procès-verbal qu'il vient de lire, elle a en effet annoncé qu'un audit a été fait par l'Ancols (Association nationale de contrôle des organismes de logement social), qui est l'équivalent de la Cour des comptes pour les organismes de logements sociaux. Elle attend, comme eux, que cet audit revienne. Elle dit à Monsieur Bourg, qu'au lieu de lui prêter des espèces de procès disant qu'elle n'informe pas l'opposition, elle explique que dès qu'elle aura connaissance de ce rapport, il sera présenté au Conseil d'administration de la Semib, puis il sera ensuite éventuellement présenté à la représentation

municipale. La dernière fois, elle n'a fait que dire ce qu'il vient de lire. Il lui semble important que le dernier conseil municipal ait un ordre du jour quasiment exclusif sur le DOB. Elle rappelle que s'il ne sait ce qu'est le DOB c'est un débat d'orientation budgétaire !

Inaudible

Elle ne sait pas comment expliquer les choses ! Elle réexplique que Monsieur Bourg lui a posé une question sur la SEM. Elle lui répond qu'effectivement, lors du dernier conseil au cours duquel ils ont présenté le DOB, ils auraient également pu présenter le rapport d'activité de la SEM. Le problème est que les comptes 2015 de la SEM ne passeront en Conseil d'administration que mi-avril et elle pense qu'il vaut donc mieux présenter l'activité plus les comptes en information, puisque c'est une information au niveau du Conseil municipal. C'est ce qu'elle a dit et elle lui demande de relire à tête reposée ce qu'il vient de lire car c'est exactement ce qu'elle a dit. Il lui a semblé important que le dernier Conseil municipal soit quasiment exclusivement dédié au débat d'orientation budgétaire, sauf délibérations urgentes. L'Ancols vient faire un audit tous les cinq ans dans tous les organismes de logement social. C'est la loi. Ce rapport est long à paraître, comme tous les organismes d'Etat, et à l'automne dernier, elle a demandé au Président de l'Ancols où cela en était, parce qu'elle trouvait aussi que la réponse était longue. Pour l'instant, elle n'a pas de réponse, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas été transmise. Elle indique que la réponse est surtout donnée pour information aux administrateurs de la société d'économie mixte qu'est la Semib.

M. BOURG s'excuse mais la réponse devant ses yeux n'est pas celle-là et dit que si elle avait dit qu'elle était elle-même dans l'attente des résultats, ils auraient gagné du temps ce soir.

Madame le Maire lui demande d'arrêter de toujours interpréter les choses. Il a lu, elle lui a donné la parole, elle lui a répondu.

M. BOURG précise que ce soir Madame le Maire dit qu'elle est en attente du résultat de l'audit et estime qu'elle aurait pu leur dire il y a trois semaines.

Madame le Maire répond que s'il lui avait demandé elle lui aurait répondu la fois dernière.

M. BOURG a demandé si un audit avait été fait. Elle lui a répondu, de façon abracadabrantesque, que c'était le cas.

Madame le Maire a répondu qu'un audit avait été fait et que ce n'est pas abracadabrantesque. Elle lui demande s'il veut qu'elle relise ses termes ?

M. BOURG répond que oui

Madame le Maire explique qu'ils sont très clairs et décortique ses termes :

« *L'Association nationale de contrôle des organismes de logements sociaux* » : c'est ce qu'on appelle l'Ancols,

« *qui est une émanation des services fiscaux de l'État* » : elle a préféré préciser ce que c'était et sous-entendu des délais de réponses assez longs

« *l'équivalent du contrôle de la Cour des comptes pour les collectivités territoriales* » : elle ne peut pas être plus claire,

« *a fait un audit à la fin de l'année 2015, date à laquelle, d'ailleurs, le Directeur général est parti* » : Monsieur Geaffray a fait valoir ses droits à la retraite

« *et où il y a eu une évolution dans l'organigramme de la Semib Il est vrai qu'elle s'est posé la question* » : c'est moi JE ME suis posé la question

« *de présenter le rapport d'activité de la Sem lors de ce MEME conseil, mais il m'a semblé important qu'il y ait une séance dédiée au DOB, donc elle pense* : elle pense c'est elle Madame le Maire

« *qu'elle fera passer peut-être ce bilan en avril, à voir, par rapport au budget* » : donc c'est pas ce soir

« *si le conseil n'est pas trop lourd* » : elle a considéré qu'il était important que le conseil de ce soir soit dédié essentiellement au budget

« *Nous le traiterons donc lors d'une séance ultérieure* » : c'est le cas

Elle demande si ces explications lui conviennent.

M. BOURG est désolé, mais à aucun moment elle a dit être dans l'attente des résultats.

Madame le Maire répond « Pourquoi vous l'aurais-je dit ? » car il ne lui a pas demandé.

Elle dit qu'il ne faut pas être « grand clerc » car ils étaient au mois de mars et l'audit a eu lieu fin d'année 2015, et ils savent très bien que les délais pour ces organismes sont supérieurs à trois mois. S'il voulait savoir pourquoi elle n'avait pas le bilan, il aurait posé la question.

M. BOURG doit avouer qu'elle est très forte.

M. SEGUINAUD comprend que ce soit très long pour obtenir un audit de l'État, mais doit-il attendre la fin de cet audit et son résultat pour avoir un rapport de la gestion de la Semib ? Il ne pense pas et demande « Ne serait-il pas souhaitable que tous les ans, lors d'un conseil municipal fixe, le directeur de la Semib nous présente le bilan financier ? » car cela permettrait de clarifier les choses, et tout le monde s'en trouverait beaucoup mieux averti, et aurait des informations tous les ans.

Madame le Maire dit « tout à fait. »

Mme DUMAS souhaiterait revenir sur la délibération 2016.02.07 concernant les tarifs des séjours jeunes, et en préambule, elle voudrait remercier Monsieur Giro et les services, qui ont respecté leurs engagements de détailler et de joindre au procès-verbal des informations complémentaires. Ceci dit, il a été annoncé une participation de 360 enfants, or, à la lecture du détail communiqué, par exemple sur le séjour d'été à Suances d'une durée de huit jours, elle pense que la participation n'est pas de 152 enfants, mais de 152 actes. A leur avis, pendant ce séjour, il y a eu 19 enfants pendant huit jours, soit 152 actes.

M.GIRO explique qu'en effet, parce qu'avec la CAF, ils comptabilisent en journées jeunes, et non en jeunes. Il dit qu'ils ont raisons.

Madame le Maire indique que le chiffre de 360 lui paraissait vraiment élevé. Cela a été modifié dans le procès-verbal.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres remarques ?

M. BOURG revient sur le sujet de la Semib et demande à Madame le Maire de s'engager devant la représentation municipale à leur communiquer les résultats de l'audit dans les meilleurs délais dès qu'elle les aura. Il précise que cette question émane de l'ensemble du groupe, ce n'est pas la sienne même s'il pense que Madame le Maire aura des difficultés à l'accepter, c'est le groupe qui parle.

Il annonce que si elle s'y engage à communiquer l'audit de façon démocratique à l'opposition brugeaise, ils sont prêts à valider le procès-verbal. Si elle attend de le présenter à un prochain conseil qui ne sera pas trop surchargé ou à la Saint Glinglin, cela va leur poser des problèmes pour voter.

Madame le Maire annonce qu'il parle sur des décisions qui ont été votées lors du dernier conseil municipal, au cours duquel ils étaient présents. Elle leur demande de valider ce procès-verbal. Elle ne comprend pas leur remarque. Elle ne peut pas s'engager, parce qu'elle ne sait pas quand elle aura ce rapport.

M. VEISSIER explique qu'avec Fabienne Dumas, ils sont un peu embarrassés sur ce dossier de la Semib, parce qu'ils avaient quitté la salle. Ils trouvent regrettable de ne pas valider ce procès-verbal. Il explique que si elle s'engage à leur transmettre l'audit, cela leur donnerait satisfaction, et permettrait de clore ce long et indispensable débat.

Madame le Maire peut s'engager, comme tous les ans, à transmettre le rapport d'activité, ainsi que les résultats financiers de la Sem, à titre d'information. Elle rappelle que la Sem est une société qui a son propre conseil d'administration, et comme c'est un organisme public, elle imagine que le rapport d'audit est accessible à quiconque. Personnellement, elle ne sait pas si le conseil municipal de Bruges a vocation à recevoir la présentation de ce rapport. Elle s'est effectivement engagée à faire venir le directeur de la Semib, et à donner le rapport d'activité et l'arrêté des comptes. Pour l'audit de l'Ancois, elle ne maîtrise pas du tout le calendrier. C'est la seule chose sur laquelle elle puisse s'engager. Elle leur dit de voter donc comme ils le souhaitent.

M. VEISSIER n'a pas bien compris sa réponse par rapport à la consultation de l'audit.

Madame le Maire répète que L'Ancols, comme tous les organismes de contrôle, doit mettre les rapports réalisés sur son site car c'est public. Elle ne voit pas pourquoi elle le présenterait en conseil municipal. C'est comme la certification des établissements de santé fait par l'Agence nationale pour la qualité des soins hospitaliers, dont les audits se trouvent également en ligne. Aujourd'hui, elle s'engage à faire la même chose que tous les ans, c'est-à-dire à faire présenter le bilan de la SEM, ses comptes, et son bilan d'activité. Elle ne l'a pas fait cette année et elle a expliqué pourquoi, et on lui fait un procès d'intention.

M. VEISSIER pourra donc consulter cet audit soit en ligne, soit par leur intermédiaire.

Madame le Maire lui répond que tout à fait. Il sera mis en ligne sur le site de l'Ancols.

M. VEISSIER demande s'il n'est pas sur le site de l'Ancols, pourront-ils le consulter par leur intermédiaire ?

Madame le Maire précise que s'il ne se trouve pas sur le site de l'Ancols, il n'aura pas non plus été remis à la Semib.

M. VEISSIER a bien compris, mais dès lors qu'il aura été remis à la Semib, il veut savoir s'ils sont bien d'accord sur le dispositif ?

Madame le Maire imagine qu'il va y avoir une procédure contradictoire, il va donc être envoyé à la SEM, et elle va répondre.

M. Éric VEISSIER indique qu'il y a effectivement toujours un délai, une procédure contradictoire. Ils pourront le consulter sur le site, sinon et s'il ne s'y trouve pas il leur sera communiqué.

Madame le Maire répond que tout à fait.

M. VEISSIER la remercie.

Madame le Maire rappelle que l'Ancols regarde les procédures, mais rappelle surtout l'activité, le type de public, etc.

Mme DUMAS pense qu'il serait utile d'apporter une rectification, puisque ce ne sont pas 150 enfants qui sont partis en été, mais 37.

Madame le Maire indique que la rédaction sera rédigée en ce sens. Sous réserve de cette modification, elle demande à passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité

RAPPORT N°2016.03.01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

Il résulte de l'article 7 de l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 qu'une délibération distincte de la délibération de vote du budget primitif doit intervenir pour le vote des subventions aux associations.

Toutefois une exception est possible pour les subventions dont le montant est inférieur à 23 000 euros. Dans cette hypothèse, il suffit d'établir une annexe au budget primitif listant les bénéficiaires et le montant de la subvention. La liste des associations et des montants des subventions figurent dans le document budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

Maison des Jeunes et de la Culture	162 500 € pour le fonctionnement de l'association
Entente Sportive de Bruges	189 200 € pour le fonctionnement de l'association
Mission Locale Technowest	47 289 € dont 45 002 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Bruges 33 Handball	33 000 € pour le fonctionnement de l'association
PLEB	25 500 € pour le fonctionnement de l'association.

Madame le Maire demande s'il y a des questions, des remarques ?

M. SEGUINAUD s'adresse à Madame le maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur l'adjoint aux finances, et dit que ce rapport 2016.03.01, qui concerne les subventions aux associations, fait part, dans son compte rendu, de cinq postes. Il est précisé que sur le budget se trouve l'ensemble des associations, ainsi que les budgets alloués. Il souhaite faire un commentaire au nom du groupe. Pour l'opposition comme pour la majorité, les associations sont le fil d'Ariane qui relie les populations entre elles, des dizaines de bénévoles œuvrent au quotidien pour le bien vivre dans l'entité, et les subventions qu'ils reçoivent font partie de leur budget. Quand chaque trésorier d'association fait son bilan, il regarde le montant que peut lui allouer la commune. Sur ces cinq postes, pour la Maison des jeunes et de la culture, et pour le PLEB, le budget est égal à celui de 2015. La mission locale perd 1 000 euros, mais elle les récupère grâce aux 2 287 euros au titre du fonds local d'aide aux jeunes. L'entente

sportive de Bruges (ESB), qui représente un nombre très important d'associations, perd 6 500 euros, et le club de handball de Bruges gagne 6 500 euros. Donc c'est les mêmes sommes d'une année sur l'autre, mais 6 500 euros sont alloués au handball, ce qui se justifie très probablement et ce n'est pas un problème car il y a de très bonnes raisons de le faire, mais 6 500 euros ont été enlevés aux autres associations. Il demande à avoir une explication. Puisqu'il est dit régulièrement en conseil municipal qu'il y a un dynamisme à Bruges dans la fiscalité, ce qui permet de résister, ils auraient donc pu allouer 6 500 euros de plus à la section handball, et les allouer également aux autres associations qui, et il en est persuadé, vont être déçues de cette baisse de subvention. Il a déjà eu des retours par rapport à ça. Les moyens le permettent, et donc ils regrettent vivement que l'ESB soit pénalisée de 6 500 euros.

Madame le Maire avant de laisser répondre Jean-Denis Dubois sur la spécificité de cette réponse, rappelle que la subvention de l'ESB n'a pas été diminuée. C'est ce qu'elle tente d'expliquer à l'ESB, à ceux qui veulent bien l'entendre. D'une façon globale, et Monsieur Séguineaud l'a souligné, cette année, elle a maintenu l'ensemble des subventions à leur niveau de 2015. Elle les engage à regarder ce qu'il se passe sur les autres communes de la métropole et de la France entière. En 2016, Elle avait annoncé qu'elle serait probablement obligé de diminuer ces subventions, ce qu'elle n'a pas eu besoin de faire, mais elle préfère le rappeler. Effectivement, c'est facile de demander plus, mais malgré tout il y a un contexte difficile. Ils ont certes un dynamisme fiscal, mais il y a aussi les frais qui vont avec, et les populations qui arrivent génèrent des dépenses supplémentaires. Elle se réjouit et indique que son équipe a beaucoup travaillé pour faire des économies sur d'autres postes que les subventions aux associations. Jean-Denis Dubois souhaite maintenant donner une réponse très précise expliquant ce mouvement de balance entre la section handball et l'ESB.

M. DUBOIS précise qu'il n'y a eu aucune baisse de subvention à l'ESB et explique qu'en 2014, lorsque le handball faisait partie de l'ESB, la subvention était de 222 000 euros. Il avait annoncé que cette subvention en 2015 serait maintenue, mais le handball est parti en juillet 2014, et à l'époque, sa subvention était de 33 000 euros. Elle a été divisée par deux, soit environ 16 000 euros pour la moitié de l'année. Le handball a eu un petit problème de trésorerie, il leur manquait 6 500 euros en fin d'année. Comme les budgets étaient votés, il n'était pas possible de faire l'avance, et il a donc été demandé à l'ESB de la faire, fin 2014. En 2015, il s'est engagé à baisser de 6 500 euros la subvention du handball, qui était d'environ 26 500 euros. L'ESB a donc eu 195 000 euros. Aujourd'hui, il rééquilibre, le handball a donc reçu 33 000 euros, et le solde pour l'ESB. Ils sont donc toujours sur 222 000 euros globaux. Il tient à saluer d'ailleurs le trésorier de l'ESB présent dans l'assistance qui connaît très bien le montage. C'est tout à fait clair.

Madame le Maire espère que c'est clair car c'est complètement transparent, elle n'a fait que récupérer cette avance qui avait été donnée en 2015.

M. DUBOIS ajoute qu'en 2014, la subvention globale était de 222 000 euros, dont 33 000 euros pour le handball. Simplement, une avance de trésorerie a été faite. Ils ont donc maintenu la subvention octroyée au handball par l'ESB.

M. SEGUINAUD dit qu'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut.

Madame le Maire ne peut pas lui laisser dire cela car ils ont donné une explication très précise.

M. SEGUINAUD reprend les deux documents, il a le budget primitif par nature, année 2016, ainsi que le budget primitif par nature, année 2015. Il comprend bien les explications de Monsieur Dubois mais un des documents est validé, l'autre va être discuté ce soir. Pour l'ESB, 189 200 euros, et 195 700 euros.

Madame le Maire va essayer de leur expliquer cela différemment.

M. SEGUINAUD dit qu'il a compris

Madame le Maire lui réponds qu'au vue de son intervention cela prouve qu'il n'a pas compris.

M. SEGUINAUD dit qu'avec elle il ne comprend jamais.

Madame le Maire souhaite comparer des choses comparables et à périmètre comparable et dit qu'en 2015, ils ont remboursé 6 500 euros que l'ESB avait avancés au handball, au titre de 2014. Si elle n'avait pas avancé ces 6 500 euros en 2014, elle aurait perçu 6 500 euros de moins en 2015. En 2016, elle reconduit la même somme que 2015. Elle est donc à périmètre constant.

M. SEGUINAUD dit que dans ce cas, il aurait fallu donner une avance de 6 500 euros, rattrapée sur le budget de l'année prochaine.

Madame le Maire indique que cela a été entendu avec l'ESB, et que le bureau de l'ESB est tout à fait en mesure de lui expliquer. S'ils ne l'ont pas fait, c'est peut-être qu'ils n'en avaient pas envie. L'explication donnée par Monsieur Dubois est parfaitement claire. Elle informe d'ailleurs qu'un courrier a été fait au mois de mars, répondant à l'ESB qui disait qu'elle n'avait pas eu le maintien de leurs subventions, ou la manipulation leur a été réexpliquée et qu'ils ont d'ailleurs très bien compris.

Ils sont donc sur le même montant de subventions que l'année dernière, et elle s'en réjouit, encore une fois, au regard de ce qu'il se passe ailleurs. Elle demande s'il y a d'autres remarques, ou interventions. Elle passe au vote.

Vote : 25 pour et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N°2016.03.02 : FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES 3 TAXES

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

M. BOURROUILH-PAREGE poursuit dans les sujets passionnants et importants pour la commune. Il ajoute qu'il a tendance à dire qu'il s'agit d'un quasi copier-coller des délibérations passées à ce titre depuis leur arrivée en 2010, puisqu'ils n'ont pas souhaité augmenter les impôts locaux. Ils tiendront aujourd'hui ces engagements au vu des prospectives qui s'affichent jusqu'à la fin de leur mandat.

Concernant les taxes, une partie appartient à l'État, et aujourd'hui, elle a plutôt tendance à suivre l'inflation, par contre, la commune de Bruges n'augmentera pas les taux. C'est important, parce qu'au-delà du fait de choisir de ne pas augmenter les impôts, ce n'est pas uniquement une annonce ou un choix politique, mais c'est aussi un travail de raison et un travail de gestion, puisque ils ont eu l'occasion de présenter de nombreux projets, dont un qui va bientôt avoir lieu sur l'aménagement du centre-ville. D'autres projets vont également émerger sur la commune. Aujourd'hui, s'ils n'augmentent pas les impôts, c'est qu'ils peuvent le faire, et ce n'est pas juste pour faire une annonce politique ou électoraliste. Ils peuvent le faire parce que depuis 2010, ils ont travaillé à l'amélioration de leur capacité d'autofinancement, au désendettement de la commune. Les premières années, par raison et par gestion, et depuis deux ans, de façon un peu plus contrainte en raison de la baisse des dotations, ils ont travaillé à la mise en place d'un budget de fonctionnement le plus juste et équilibré possible, en tenant compte des différentes contraintes. Fort de tous ces éléments, une fois de plus, ils n'augmenteront pas les taux.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les taux 2016 pour les trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	22,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	71,20 %

La recette est inscrite au chapitre 73 du budget primitif 2016.

Mme CHARTIER-HOUZE dit « Madame le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez de maintenir les taux pour les trois taxes directes locales, au même niveau que les années précédentes, constante dans votre volonté de confirmer la position peu enviée de Bruges d'être parmi les villes de la métropole où les taxes directes locales sont les plus élevées. De fait, au niveau local, il existe une vraie similitude avec le niveau national : le chômage augmente, les salaires stagnent, les impôts sur les revenus augmentent, tout comme les impôts locaux. Au niveau local comme au niveau national, l'idéologie est la même, et les pratiques sont identiques. Chacun a en effet en tête l'engagement pris par le président François Hollande, en novembre

2014, de ne plus augmenter les impôts. Cet engagement a été démenti dès le mois qui a suivi, par la décision du Parlement de voter une revalorisation des bases des impôts locaux. Les Brugeais, en découvrant le montant de leurs taxes d'habitation et foncière 2016 en hausse par rapport à l'année précédente, auront la très désagréable sensation d'une classe politique toujours prête à leur raconter des histoires.

Bien sûr, en politicien aguerrri, vous vous retranchez derrière un discours bien rôdé, fruit d'une longue pratique de l'enfumage des administrés. Lorsque nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taxes locales, nous avons dit que les impôts locaux n'augmenteraient pas. Hypocrisie caractérisée, langue de bois, mensonges par omission, et à l'arrivée, toujours les mêmes pigeons, les administrés et les contribuables. À Bruges, la variation des bases est de 2,84 % en 2016, après plus 2,60 % en 2015. Au moment où une partie de l'activité de la municipalité est transférée avec un gel du coût financier de ce transfert, l'évolution naturelle des salaires étant prise en charge par la métropole, il est évident que la commune va, progressivement et mécaniquement, bénéficier d'une réduction d'une partie de ses charges prévisionnelles de fonctionnement. Ajoutons que la diminution du nombre de salariés aurait dû mécaniquement s'accompagner d'une réduction proportionnelle de l'encadrement, et une économie aurait pu être réalisée. Aujourd'hui, avec un excédent de fonctionnement reporté à 4,2 millions d'euros, il me paraît totalement indécent de continuer à ponctionner le contribuable brugeais au niveau actuel. Nous sommes favorables à une réduction de la pression fiscale à Bruges. Ainsi, notre groupe votera contre. »

M. BOURROUILH-PAREGE indique qu'ils sont dans cette assemblée depuis moins longtemps que lui et à une époque, il a certainement été un peu plus tête brûlée, et certainement moins sage qu'aujourd'hui, même si il a encore beaucoup de travail à faire et il en est conscient. Le volet national l'intéresse uniquement quand il a le rendu de la loi de finances qui explique que les dotations globales de fonctionnement vont baisser, et que Bruges, à l'instar des autres communes françaises, doit prendre sa part à la réduction de la dette colossale de la France. Il ne s'étendra pas plus sur la politique nationale, mais sa position pourrait les surprendre.

Premièrement, concernant la fiscalité locale, effectivement, il pourrait baisser les taux et faire en sorte que les Brugeais payent un petit peu moins d'impôts. Il y a d'autres parts que la part communale à prendre en compte, tant dans le volet taxe d'habitation que dans le volet taxe foncière. Il annonce que Madame le maire reviendra probablement dessus, ou sur un autre conseil, afin d'expliquer la façon dont se décompose une taxe d'habitation, et une taxe foncière et la façon dont elle se calcule. Il informe que lui aussi depuis deux ans s'est retrouvé à payé une taxe d'habitation et foncière plus importante. Il explique qu'aujourd'hui, leur choix n'est pas de baisser les taux et de faire en sorte que les Brugeais payent moins d'impôts, mais leurs choix est de maintenir ces taux, et de ne pas augmenter les impôts. Aujourd'hui, d'autres villes sur la métropole ont augmenté les impôts de façon conséquente et pas anecdotique, toutes tendances politiques confondues. À partir du moment où l'on se retrouve à devoir augmenter les taux de presque 8 points, c'est soit parce que la baisse de recettes n'est pas prévue, et il y a donc un souci de travail de prospective et de prévision. Soit c'est le résultat d'une mauvaise gestion. Il n'y a pas d'autre possibilité. C'est soit un problème de rentrée de recettes fiscales, mais pas seulement, dotations, fonds de concours, etc., soit le résultat d'une

mauvaise gestion, soit un choix de créer un grand équipement public. C'est quelque chose d'audible, qui peut s'assumer, à partir du moment où c'est annoncé clairement. Aujourd'hui, le choix de la municipalité, et de l'ensemble de l'équipe de la majorité conduite par Brigitte Terraza, est de ne pas augmenter les taux.

Deuxièmement, comme il a déjà été dit, il existe une dynamique fiscale qui peut se tarir. Ce sont certes des rentrées fiscales supplémentaires, donc des habitants en plus, et donc des services publics à assurer, à développer, à financer. Depuis leur arrivée, ils ont fait le choix de maintenir un taux de service public identique sur la commune, voire même le développer, notamment sur le volet petite enfance, scolaire et pour les jeunes. Donc il conclut en disant qu'à l'échelle locale la ville de Bruges n'augmentera pas la part de la commune dans la taxe d'habitation. Ils souhaitent garantir un taux de service public de qualité identique aux Brugeais, et ils souhaitent surtout continuer à dessiner Bruges, parce qu'un budget n'est pas travailler et les choix ne sont pas fait à huis clos en pensant uniquement à demain. Mais ils pensent au surlendemain, aux années à venir et aujourd'hui, leurs prospectives s'inscrivent bien au-delà de 2020.

Mme LAMARQUE fait juste une petite intervention car ils ont utilisé le terme d'enfumage, cela les regarde. Elle explique que certaines communes ont effectivement augmenté leur taux d'imposition, mais ont également diminué les prestations. Par exemple pour les écoles, qui est un sujet qu'elle connaît bien, dans certaines communes voisines, les taux d'imposition ont augmenté, et les budgets des écoles ont diminué. Elle pense que sa remarque est aussi pertinente que la leur. Ici, ils ne font pas le choix de diminuer, mais de maintenir des prestations de qualité, au service du public.

M. VEISSIER a écouté le discours du premier adjoint, et il a noté une grande confusion dans les mots employés. À certains moments, il parlait d'impôts locaux, à d'autres moments, de pression fiscale et de taux. Effectivement, à Bruges, les impôts locaux augmentent, même si les taux n'augmentent pas, ne serait-ce que par la revalorisation des bases. Lorsqu'un administré brugeais lit que les taux n'augmentent pas, il s'imagine que sa pression fiscale ne va pas augmenter. Or, chaque année depuis 2010, et c'était la même chose avant, il constate que pour les impôts locaux, la pression fiscale est en hausse systématique. Il parle bien des impôts locaux, à taux équivalent. Il indique que le Premier Adjoint a parlé une fois d'impôts locaux, une autre fois de taux. Or, le débat n'est pas sur les impôts locaux, mais sur les taux des taxes locales. Une chose est certaine, les impôts locaux et la pression fiscale n'ont cessé d'augmenter sous votre mandature, et c'est la raison pour laquelle ils voteront contre.

Madame le Maire indique que Monsieur Bourrouilh-Parège a précisé qu'ils allaient l'expliquer aux Brugeais. En effet, l'enfumage n'est peut-être pas de leur côté. Elle reprend leur terme en sachant qu'elle le trouve d'ailleurs assez grossier, et il ne traduit pas du tout la volonté de transparence qu'ils ont vis-à-vis de ces choses importantes et sérieuses pour les Brugeais. Beaucoup de Brugeais viennent voir les élus chargés des finances lorsqu'ils reçoivent leur feuille d'impôts, et ils leur expliquent qu'un impôt est une assiette et un taux. Elle indique qu'elle s'est engagée

à ne pas augmenter les taux. Elle précise qu'elle ne peut rien faire si à Bruges, ils sont sur un territoire tellement attractif que les bases augmentent. Quand les administrés sont propriétaires, elle leur explique que c'est une maison qu'ils ont peut-être achetée 200 000 euros il y a quelque temps, et qu'elle en vaut le double 20 ans après. Les personnes le comprennent très bien, il suffit de leur expliquer. Il ne faut pas les tromper en faisant un mélange entre les taux, les montants

Mme BESSON voulait juste rebondir sur ce qu'a dit Madame Lamarque sur le fait que s'ils n'augmentent pas les taux de fiscalité, c'est pour que les Brugeais s'y retrouvent malgré tout.

Elle est d'accord avec eux car ils ne payent pas plus en termes de taux.

Elle indique que les Brugeais le retrouvent par rapport aux écoles. Pour faire le lien avec la délibération précédente, s'ils peuvent se permettre d'avoir des associations ayant les mêmes subventions d'une année sur l'autre, malgré les difficultés financières des collectivités à l'heure actuelle, c'est parce qu'ils ne baissent pas les taux.

M. VEISSIER ne comprend pas ce que dit Madame Besson car il ne parle pas de difficultés financières au niveau de la commune de Bruges parce qu'il n'y en a pas.

Mme BESSON n'a pas dit cela.

M. VEISSIER dit que si et qu'elle parle d'autres communes et que le débat porte sur Bruges, il n'y a pas de difficultés financières, il existe donc des marges de manœuvre. C'est un choix. Il faut effectivement maintenir la qualité du service, et le débat ne se pose pas, mais avec un excédent d'épargne aussi important, il peut s'interroger sur la pression fiscale, et c'est leur propos. Ils n'ont pas la même manière d'apprécier les choses, et c'est une vision différente. Il précise qu'il est possible d'avoir la même qualité de service avec une pression fiscale plus faible.

Madame le Maire souligne en disant que là, ils maintiennent une qualité de service avec une population qui augmente. Elle pense qu'il oublie un des paramètres de l'équation Elle pense que tout a été à peu près dit.

M. VEISSIER se souvient d'une réunion dans le quartier du petit Bruges, où l'un des administrés a fait remarquer une dégradation de la qualité du service en matière de crèche.

Monsieur Veissier indique que Madame le Maire aurait dit lors de cette réunion que de toute façon à leur arrivée, le taux de services en matière de crèche était, à Bruges, le plus élevé de la Gironde, et qu'ils ne seraient pas en capacité de le maintenir.

Monsieur Veissier lui répond « Ne prétendez donc pas que vous maintenez le niveau de service en permanence ».

Madame le Maire a un grand doute sur les propos qu'il lui fait tenir, parce qu'il lui fait dire n'importe quoi. Elle indique qu'elle n'a pas d'état d'âme, car ce qu'il a entendu n'est pas forcément ce qu'elle a dit. En effet, la ville maintient un excellent niveau de service et d'encadrement de la petite enfance, malgré l'augmentation de la population, grâce aux impôts qui rentrent en même temps que les nouvelles populations arrivent.

M. VEISSIER indique qu'elle avait indiqué que la participation de la CAF diminuait au niveau de la petite enfance et lui demande si elle s'en souvient.

Madame le Maire explique que ce n'est pas qu'elle diminue, mais si une crèche supplémentaire était ouverte, la CAF considérant que la ville est mieux lotie que d'autres communes de Gironde, comme la CAF a elle aussi moins de budget, donnerait priorité aux communes ayant un moins fort taux d'encadrement de crèche. S'il leur prenait l'envie d'ouvrir une nouvelle crèche, ils n'auraient pas d'aide de la CAF.

Mme LAMARQUE attend toujours les crèches privées de Monsieur Seguinaud qui lui avait, lors d'un précédent conseil, reproché qu'elle n'était pas favorable à l'installation de crèches privées, puisque la CAF ne les subventionnait pas. Elle lui avait répondu à l'époque qu'elle recevait chaque année des organismes privés, et d'ailleurs elle en revoit encore un à la fin du mois. À l'époque, elle lui avait dit que ces crèches privées sondaient le territoire et depuis 2011, aucune n'a investi sur le territoire. C'est un élément de réponse et elle leur demande d'en tirer les conclusions qu'ils veulent.

M. SEGUINAUD souhaite répondre à Madame Lamarque que, cela ne fait pas si longtemps qu'ils sont élus, et que le mandat dure 6 ans. Il ajoute que si elle n'arrive pas à les convaincre, c'est peut-être qu'elle n'a pas le bon langage. Il la rassure, il maintient ce qu'il a dit, et il lui donne rendez-vous pas dans 10 ans mais dans quelque temps.

Madame le Maire précise que les crèches privées font une étude de marché avec des sociétés privées, et que madame Lamarque ou pas ils ne construisent la crèche que s'ils pensent qu'elle va pouvoir être remplie. Évidemment, les crèches privées ne représentent pas le même tarif pour les familles que les crèches publiques. Elle annonce le vote des taux.

Vote : 25 votes Pour et 8 votes Contre (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2016.03.03 : AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RÉSULTATS 2015 DU BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

M.BOURROUILH-PAREGE tient à préciser en préambule ce soir qu'ils ne sont pas administrateurs d'une entreprise de droits privés et ils ne vont pas examiner les dividendes qu'ils vont se répartir à l'issue du CA.

Il dit que c'est juste pour que les choses soient bien claires, ils sont juste des élus de la République à qui les Brugeais ont confié la gestion d'un budget. Il explique que ce n'est pas qu'une délibération mécanique car affecter un résultat positif n'est pas une fin en soi. Ils n'ont pas à se pavaner d'un résultat positif par contre c'est une des conséquences de leur gestion et c'est un point de leur stratégie.

Il trouve qu'un budget n'est pas déconnecté du temps et n'est pas un instant T.

Même si des élus de l'opposition tendent à tenir ces propos, pas tous mais certains.

Il explique que lorsqu'on parle de Médiathèque, de GS, de Pole de service publics et de proximité, de développer la ville, le budget 2016 y contribue et celui de 2015 aussi.

Un budget se construit en prévoyant et il prend l'exemple d'un bon père de famille avec un compte en banque plein, il ne va pas embaucher des gouvernantes ou autre et après vaille que vaille pour l'année qui suit.

Il pense que cette gestion de raison est importante.

Il reprend la présentation de la délibération.

L'instruction comptable M 14 permet d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice N – 1 et des reports d'investissement dès le budget primitif et ce, avant même le vote du compte administratif.

Il résulte de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'affectation du résultat de fonctionnement est prévisionnelle. En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice ne sont pas considérés comme arrêtés.

Lorsque le compte administratif est voté, les résultats sont définitivement entérinés. Si une différence apparaît avec la présente délibération, une régularisation intervient.

Considérant le compte de gestion 2015, reçu cette année, qui est conforme avec la comptabilité et le compte administratif 2015 et qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal,

Considérant, la nécessité d'assurer une bonne gestion et d'optimiser de la gestion budgétaire (et notamment le respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2015 dès le budget primitif 2016 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- | | |
|---|---------------------------|
| - Résultat de l'exercice 2015 | excédent : 2 319 752,63 € |
| - Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA) | excédent : 3 296 076,27 € |

- **Résultat de clôture à affecter (A 1)**

excédent : 5 615 828,90 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2015 excédent : 238 250,96 €

- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent : 108 647,57 €

- **Résultat comptable cumulé excédent: 346 898,53 €**

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 1 884 832 €

- Recettes d'investissement restant à réaliser : 125 000 €

- Soldes des restes à réaliser : 1 759 832 €

- **Besoin réel de financement : 1 412 933,47 €**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire (A 1)

. En couverture du besoin de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte 1068) 1 412 933,47 €

. En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte 1068) + 1,53 €

Sous Total (R 1068) 1 412 935 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

	002 : excédent reporté 4 202 893,90 €		1068 : excédent fonctionnement capitalisé : 1 412 935 € 001 : solde d'exécution N- 1 : 346 898,53 €
--	--	--	---

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EFFECTUER** une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2015 ci-dessus énumérés dès le budget primitif 2016.
- **DE VOTER** l'affectation prévisionnelle des résultats ci-dessus énumérés.

M. VEISSIER s'adresse à Mme le Maire et lui fait remarquer que le premier adjoint est très changeant et s'initie progressivement au langage des entreprises, une nouvelle fois puisque cette notion de dividendes a déjà été évoquée dans cette salle. Le conseil municipal n'a pas pour but de distribuer des dividendes, et il a l'impression qu'elle le regrette. En effet, si la distribution était à l'image de la répartition des indemnités, l'ensemble du groupe majoritaire percevrait des dividendes, et pas les élus de l'opposition. Il a l'impression qu'elle le regrette. Il souligne que la ville n'a pas vocation à faire des bénéficiaires. Il a l'impression qu'à son insu, elle a fait un excédent cette année, et qu'elle a un résultat positif. Il n'y a pas de mystère, ce résultat provient effectivement d'une pression fiscale très forte sur Bruges et c'est la réalité. C'est le reflet de la politique du Maire. Ils pourraient en débattre longuement, ils l'ont déjà fait au travers du débat d'orientation budgétaire, d'une manière un peu succincte par rapport aux éléments prévisionnels, parce qu'ils n'avaient pas la matière. C'est la politique de la majorité, et ils vont bien évidemment s'abstenir par rapport à cette affectation.

Madame LE MAIRE se doit de préciser qu'un budget est constitué de recettes, mais aussi de dépenses. Elle remarque que l'opposition a toujours envie d'insister sur le dynamisme fiscal, puisqu'il y a plus de population, mais ils ne soulignent jamais les efforts réalisés au niveau des dépenses. Beaucoup de communes connaissent, hélas, l'effet ciseau, c'est-à-dire quand les dépenses vont plus vite que les recettes. C'est ce qu'il s'est passé à Bruges pour les exercices 2009 et 2010 et elle l'invite à les consulter, alors que le dynamisme fiscal était aussi important qu'aujourd'hui, si ce n'est plus. Simplement, certaines dépenses n'étaient pas maîtrisées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle tient donc à le préciser, et elle pense qu'elle aura à le refaire puisqu'à chaque fois ils tiennent le même discours. Encore une fois, ce n'est pas uniquement lié au taux des impôts, mais parce que plus de Brugeais payent d'impôts : c'est ça aussi l'augmentation des recettes. Elle invite à passer au vote.

Vote : 25 votes Pour et 8 votes Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2016.03.04 : BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

Vu les articles L.2312-1 et suivants, L.2321-1 et suivants et L.2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.02.01 en date du 17 mars 2016, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2016 de la commune (joint à la présente délibération) qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme suit :

- Section de Fonctionnement :

. Recettes : 24 435 000 euros

. Dépenses : 24 435 000 euros

- Section d'investissement :

. Recettes : 8 413 000 euros

. Dépenses : 8 413 000 euros

Le montant total du Budget Primitif de la commune pour 2016 s'établit donc à 32 848 000 euros.

M. BOURROUILH-PAREGE dit qu'ils entrent dans le cœur du sujet. Il indique que lors du précédent conseil municipal, ils ont eu un débat sur les orientations budgétaires. C'est finalement là qu'ils ont donné la couleur et exprimé et assumé les choix qu'ils feraient pour bâtir ensemble le budget 2016. Ils avaient annoncé des choix de politique publique, et la présentation faite ce soir servira d'introduction à un débat, qui est censée donner le tempo et refléter le choix budgétaire et le choix politique qu'ils ont fait pour ce budget 2016.

Les chiffres n'ont pas changé par rapport aux documents communiqués suite aux commissions. Ils ont aujourd'hui la balance budgétaire, un peu clarifiée, puisqu'un certain nombre de questions sont remontées des commissions sur la clarté, en tout

cas la lisibilité. Ils innovent un peu cette année. Il demande à l'assemblée de se souvenir des autres années, au cours desquelles ils présentaient le grand tableau qui résumait assez bien l'ensemble des points budgétaires, qui n'étaient pas forcément très identifiables et très pédagogiques. Ce soir, Ils font cette présentation à l'ensemble des élus de cet hémicycle, mais aussi à l'ensemble des Brugeais.

Il rappelle l'équilibre général du budget à 32 848 000 euros contre 31 750 625 euros en 2015, soit un budget en baisse de 3,3 %. C'est bien entendu un budget équilibré, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. En section de fonctionnement, le montant est de 24 435 000 euros, et en section d'investissement, 8 413 000 euros. Avant de rentrer un peu plus dans le détail, pour parler de ce budget volontariste, il souhaite se tourner vers les services pour les remercier comme il se doit, particulièrement cette année, parce que c'était une année contrainte, une année de mutualisation. En effet, Bruges fait partie des quelques villes ayant fait le choix de la mutualisation autour de la métropolisation, des quelques villes qui se sont illustrées de cycle 1, avec un travail très contraignant, qui a demandé un investissement sans faille de l'ensemble des fonctions supports sur la ville. Ce n'est pas anodin, cela a forcément une incidence dans la construction budgétaire dans tous les temps d'échange qui existent entre les élus et les services. Il imagine que Madame le Maire reviendra sur ce point à l'issue de la présentation et des débats.

C'est un budget construit avec un gel des taux. La pression fiscale est de plus en plus importante sur la commune, mais pas uniquement. En ce qui concerne la ville de Bruges, ils ont composé à taux constant, et ont aujourd'hui, de façon assez prudente, estimé un certain nombre de recettes dues notamment à la dynamique et au développement de la commune qui fait partie des communes les plus dynamiques de Bordeaux Métropole.

Il souhaite dire juste en aparté que d'autres villes de la Métropole, notamment entre Bruges et les quais de Bordeaux, construisent énormément, même à proximité du lac de Bordeaux, et malgré cela, elles ont augmenté les impôts de façon drastique, renforçant encore plus la pression fiscale sur les habitants. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la commune de Bruges.

Une poursuite des économies en section de fonctionnement, et il remercie à nouveau les services et l'ensemble de ses collègues qui, dans leur délégation, ont fait un travail et des allers retours incessants avec les services pour faire preuve d'imagination, parce qu'il a fallu construire un budget en section de fonctionnement toujours plus compliqué, du fait des baisses des dotations de l'État.

Concernant les contraintes en termes de fonctionnement, comme il vient de le dire, on constate une baisse des dotations de l'État. Ils ont analysé des recettes prudentes, et des dépenses incompressibles, appelées « stock ». Aujourd'hui, le « stock » se retrouve amoindri de quelques fonctionnaires transférés à Bordeaux Métropole. Il explique qu'ils ont raison car ce stock ne viendra plus impacter le chapitre 012 de façon régulière, en l'occurrence le volet ressources humaines du budget. C'est une réalité, mais c'est très clairement quelque chose qui portera ses

fruits à long terme. C'est le sens de cette réforme territoriale qu'il a soutenue à titre personnel, mais dont on ne mesure pas très clairement les bénéfices de la mutualisation. C'est quelque chose qui doit s'inscrire dans le temps, et il est aussi de leur responsabilité, en tant qu'élus, majorité ou opposition, de soutenir ce type d'initiatives.

Il explique que dans les dépenses incompressibles se trouve toujours le loyer du bail emphytéotique administratif concernant le pôle Arc-en-ciel qui augmente contractuellement d'année en année. Une création des services communs, toujours dans le cadre du budget contraint, avec Bordeaux Métropole, et le versement de l'attribution de compensation à Bordeaux Métropole. C'est quelque chose sur lequel ils ont déjà travaillé, notamment en compte rendu de la CLECT, et sur lequel ils ont échangé lors des précédents conseils municipaux.

Il conclue en disant qu'ils maintiennent aujourd'hui une capacité d'autofinancement, ou une épargne nette qui est encore élevée, et qui va permettre d'éviter d'avoir un recours à l'emprunt important, et de maintenir un taux d'endettement faible sur la commune. C'est important pour cette fameuse capacité à faire, dont ils vont avoir besoin pour accueillir sereinement, dignement, et assurer le meilleur service public à l'ensemble des nouveaux Brugeais qui s'installent sur notre commune.

Concernant le volet investissement, il est projeté un peu plus de 6 millions d'euros d'investissement, et un certain nombre d'opérations sont déjà en cours. La liste des principaux investissements majeurs sur la commune a dû être communiquée, ainsi que les programmes à venir. Ce programme d'investissement est réalisé, et il s'inscrit dans le temps. Aujourd'hui, si un investissement est fait sur un groupe scolaire, il y a toute une imagination en termes de prospective qui se dessine sur les années à venir, et ils mesurent aussi le fait de ne pas avoir recours à l'emprunt. C'est quelque chose qui permettra peut-être, demain ou après-demain, de pouvoir emprunter pour pouvoir continuer à poursuivre ce plan de développement pour la commune. L'ensemble des investissements aujourd'hui programmés, et pour certains déjà lancés ou en cours de réalisation, sont des investissements qui s'échelonnent dans le temps. Ils auraient effectivement pu contraindre un peu le temps, et avoir une vision plus électoraliste, pour que beaucoup de choses sortent de terre avant des dates-butoirs, mais ce n'est pas le choix du Maire ni de leur équipe. En tout cas, ils assument cette capacité de gestion pour dessiner le budget.

Il poursuit en expliquant que ce tableau a été représenté à périmètre constant, c'est-à-dire qu'a été retiré tout ce qui est inhérent aux agents qui ont été mutualisés, tant sur le volet RH, en termes de paye, que ce qui a été transféré, c'est-à-dire les coûts des véhicules, des bâtiments, etc., pour avoir une comparaison claire, et pouvoir sereinement comparer 2015 et 2016 en termes de perspectives. Certaines charges de fonctionnement sont en baisse de 0,84 % entre 2015 et 2016, et une évolution des charges de gestion courante en baisse de 5 %. Tous les chapitres liés à la

mutualisation (011, 012, 042) connaissent une baisse importante suite à la mutualisation, et ces charges ne sont plus prises en charge directement par la commune, mais font l'objet d'une refacturation par le biais de l'attribution de compensation sur laquelle ils se sont déjà prononcés, qui est affectée au chapitre 014.

Il souhaite passer sur les dépenses contraintes en termes de fonctionnement qu'il vient d'évoquer, si ce n'est le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui est aujourd'hui estimé à 140 000 euros. Comme ils l'ont déjà évoqué lors du DOB, un prélèvement est lié à la loi SRU, même s'ils imposent 30 % de logements sociaux. Il est évident que la loi Duflot a un impact important sur l'ensemble des communes, et aujourd'hui, Bruges doit s'acquitter d'un dû au titre de la loi SRU, d'environ 107 000 euros. Chaque budget est travaillé par politique publique, avec un vrai travail réalisé entre les élus et les services donc il ne peut pas dire qu'ils ont fait un copier-coller. Ils se sont très souvent basés sur le réalisé 2015 pour construire le budget, comme cela se passe habituellement, sauf dotations exceptionnelles ou pertes de recettes exceptionnelles.

Il propose de regarder les recettes et explique que pour construire ce budget, il précise avoir été encore plus prudents que les années précédentes, d'abord parce que tout le monde parle de la loi de finances et de la baisse des dotations de l'État, ainsi que de la contribution de l'ensemble des collectivités à la réparation de la dette nationale, mais la loi de finances ne s'arrêtera pas en 2017, et après, il y aura peut-être de bonnes ou mauvaises surprises. Il a tendance à penser que les collectivités seront encore très certainement sollicitées.

En préambule, il souhaite faire un point par rapport à la diapositive précédente, concernant l'augmentation du point d'indice. Il évoquait les contraintes qui pourraient arriver au dernier moment. L'annonce du Président de la République concernant l'augmentation du point d'indice est quelque chose qui a été anticipé. Ils ne gèrent pas des lignes de trésorerie, ils construisent un budget ensemble, mais c'est un point qu'ils ont anticipé.

Pour les recettes en termes de fonctionnement, il a évoqué une vision prudente des recettes de façon globale, puisque ils prévoient une baisse d'un peu plus de 5 % pour la commune, avec une perte de 365 000 euros sur la DGF, ce qui n'est pas du tout anodin. La perte de l'attribution de compensation devient une charge en 2016, suite à la mutualisation avec Bordeaux Métropole.

Il revient sur un point concernant les droits de mutation et les recettes fiscales et ne souhaite pas que les « fantômes » circulent dans Bruges. Les droits de mutation ne sont pas une base de gestion. En 2010, leur a été confié la gestion d'un territoire qui se développe, avec des ensembles et des programmes négociés à l'époque avec la Métropole, avec des plans d'aménagement d'ensemble, des zones d'aménagement concertées, décidées il y a 12-13-14 ans. Ils ont donc récupéré un territoire avec une

dynamique qui implique forcément une dynamique fiscale, c'est-à-dire des rentrées d'argent supplémentaires, notamment des droits de mutation. Ils ont décidé d'être plus contraignants par rapport aux personnes qui veulent faire 10 lots sur un terrain. C'est une chose sur laquelle Madame le Maire est particulièrement attentive, et a donné des lettres de mission très précises, notamment à l'adjointe en charge de l'urbanisme. Depuis 2010, beaucoup de choses sont refusées ou re-qualifiées, et cela n'est pas suffisamment dit. Ils auront l'occasion de s'exprimer de façon très technique et très précise là-dessus dans les semaines et les mois à venir. C'est ce qui incite également à vouloir poser des prévisions de recettes prudentes, notamment concernant les droits de mutation.

Il précise qu'il a déjà évoqué la baisse de la DGF. Les parts de « régaz » représentent un montant anecdotique, il propose donc de passer à la section investissement.

Il note le nombre important de projets structurants pour la ville, et illustre aujourd'hui ce schéma par politique publique, avec des montants très précis ventilés, que l'on ne retrouve pas forcément facilement dans le M14. En tout cas, ce soir, il souhaite illustrer leurs politiques publiques et les choix de la majorité. La petite enfance représente 2 297 000 euros investis en projets d'investissement sur 2016. Sur le patrimoine et la qualité de la ville, de nombreux programmes, appels d'offres, concours sont lancés. Il ajoute que certains d'entre eux participent d'ailleurs aux commissions d'appel d'offres. Concernant le patrimoine et la qualité de la ville, 2 370 000 euros. Un gros travail est également fait sur le sport. Ils évoquaient l'entente sportive de Bruges, et il salue cette association et son trésorier présent ce soir, qui fait un gros travail pour animer et gérer de nombreuses sections. C'est une des associations les plus importantes. Pour fonctionner, l'ESB bénéficie de terrains municipaux, d'agents, notamment de gardiens de stade, et cela représente beaucoup d'argent. Ces stades sont refaits, des investissements sont faits au niveau des éclairages, des drainages. Il veut donc vraiment saluer la dynamique et le choix porté aujourd'hui par Madame le Maire, sur le volet sport, pour 667 580 euros pour l'exercice 2016. Culture, jeunesse, 158 850 euros en investissement, puis tout ce qui concerne la voirie et l'éclairage public s'élève à 517 000 euros, ce qui est un budget conséquent. Effectivement, à partir du moment où la ville se dynamise et s'habite de plus en plus, de nouvelles voiries sont à aménager, sont rétrocédées. Ce budget reste donc important en investissement. Nous avons également 102 600 euros autres, dont nous pourrions vous communiquer le détail.

Madame le Maire imagine qu'il va y avoir des prises de paroles et invite la donne à Monsieur Veissier.

M. VEISSIER constate qu'il s'agit d'un budget dont les composantes sont marquées par la métropolisation, et le transfert de compétences sur de nombreuses activités.

L'impact de cette métropolisation est effectif à la fois sur les charges de personnel, du fait du départ de 65 salariés de la mairie de Bruges vers la Métropole, mais également sur des charges d'entretien, d'achats de petits matériels, de crédits-baux ayant servi à des achats de matériel informatique de la mairie, lesquels sont transférés à la Métropole. Le budget est donc véritablement chamboulé. Il est difficile, poste par poste, d'y retrouver ses petits. Il note la présentation des grandes masses qui permettent de faire la synthèse des charges de fonctionnement, mais regrette de ne pas avoir véritablement le détail de ces postes. Il ne jette pas la pierre, car cette année est difficile.

Comme chaque année, une idée forte est la puissance du dynamisme fiscale depuis 2010. Il a d'ailleurs plaisir, au fil des conseils municipaux, à les entendre prendre cette formulation qui n'était pas la leur il y a quelques années. Une véritable puissance fiscale, qui permet de constater que les taxes d'habitation et les taxes foncières vont être en hausse de 4,5 %, passant de 14,5 millions d'euros à 15,2 millions d'euros, soit 700 000 euros de plus payés par les Brugeais.

Madame le Maire précise qu'ils sont bien dans un effet volume.

M. VEISSIER précise qu'il n'y a pas de polémique par rapport aux données, puisqu'il les a extraites du budget primitif. Il le répète, dans le budget primitif, il constate que les taxes d'habitation et les taxes foncières passent de 14,5 millions à 15,2 millions d'euros. Il s'agit donc d'une hausse de 4,5 %, qui est la puissance fiscale évoquée par le premier adjoint, soit 700 000 euros de taxes locales supplémentaires payées par les Brugeaises et les Brugeais. Il parle uniquement de ce qui se trouve dans le budget primitif.

Madame le Maire ajoute : « Par plus de Brugeais et Brugeaises. »

M. VEISSIER pense que les propos de Madame le Maire seront inaudibles vue qu'apparemment son micro n'était pas ouvert.

Il reprend et souhaite mettre en avant un deuxième axe fort : la ville de Bruges, de par sa richesse, au regard des autres communes, paraît être moins affectée par la baisse des dotations globales de fonctionnement, - 360 000 euros en 2016. Cette dotation globale de fonctionnement, ramenée au nombre d'habitants, est très faible. Bruges, 58 euros par habitant, contre 249 euros pour les communes de la même strate. Il indique que ces chiffres sont issue du budget primitif 2016, page 4. Chacun aura compris que si l'on diminue une faible recette, l'impact sera limité sur le budget communal. De fait, la hausse des impôts locaux couvre totalement cette baisse de la DGF, puisqu'elle est de 360 000 euros, et la hausse des taxes d'habitation et taxe foncière est de 700 000 euros. Il y a donc véritablement, au niveau de cette commune, un avantage que d'autres communes envient, un excédent budgétaire, ce qui n'est pas le cas des autres communes. C'est une réalité, il faut en avoir conscience. La baisse de la dotation globale de fonctionnement au niveau de Bruges est très faible, et l'impact est limité.

Il aborde le troisième élément et il évoque un encours d'emprunt en 2016 de 9,6 millions d'euros, donc très proche de celui de 2010 (11,5 millions d'euros). Bien sûr, les recettes de la commune ont fortement progressé. De ce fait, le ratio encours

de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement a diminué. En 2010, ce ratio était de 73 % pour la commune de Bruges, avec une moyenne de la strate de 72 %. En 2010, le poids de la dette était donc équivalent au poids de la dette moyenne de la strate, c'est-à-dire les communes avec le même niveau d'habitants. Aujourd'hui, ce ratio est très faible. Le ratio encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement se situe à 47 %, alors que le ratio moyen de la strate est élevé, et reste toujours à 71 %, contre 72 % en 2010. Cette situation s'explique par l'immobilisme en matière d'investissement. Il faut dire qu'à l'arrivée de l'équipe en 2010, Bruges était une commune très bien équipée, et il indique que Madame le Maire ne manquait d'ailleurs pas d'éloges lorsqu'elle accueillait les nouveaux Brugeais, et leur faisait visiter la ville pour leur présenter l'ensemble des réalisations faites par l'équipe municipale précédente.

Il évoque sa participation avec Madame Hortense Chartier-Houzé, le jeudi précédent, à la réunion préparatoire sur la politique d'investissement, et rappelle la demande faite qui était de disposer du détail des investissements prévus sur 2016. Bonne surprise, le détail des investissements 2016 leur a été communiqué, la veille du Conseil. Ils n'étaient pas habitués à un tel niveau d'information, mais il l'en remercie. Sur un plan d'investissement total de 6 380 000 euros, ils ont le détail uniquement 6 074 000 euros. Ils comprennent parfaitement que l'équipe de la majorité réserve 200 000 euros d'investissements non prévus, voire imprévisibles.

Dans cette liste d'investissements se trouvent principalement des investissements prévus en 2015, et non réalisés. Comme elle en a convenu lors du débat d'orientation budgétaire, elle est en retard dans son plan d'investissement. On ne trouve pas le groupe Prévert pour 2,2 millions d'euros ni la salle Majau pour 350 000 euros. C'est tout ce qui était prévu de faire en 2015, mais qui n'a pas été fait et qu'il va donc devoir falloir faire en 2016. Cela représente 2 550 000 euros, uniquement sur deux postes. À côté de ces investissements en retard apparaît tout un ensemble de petits investissements d'entretien et de rénovation pour près de 1,1 million, dont 517 000 euros pour voirie et éclairage public. Un investissement de 229 000 euros est envisagé pour mise aux normes et confort thermique de la mairie, et 60 000 euros de réaménagement des bureaux de la mairie. Il demande d'en préciser la nature. De nouveaux investissements apparaissent, dont une première phase d'opération centre-ville, de 430 000 euros. Il souhaite savoir ce dont il s'agit. Un budget de 150 000 euros est prévu pour la grande médiathèque que vous nous avez annoncée. Il souhaite savoir si ce sont des frais d'études ou une grande médiathèque qui rétrécit au lavage. Globalement, il y a peu d'investissements significatifs nouveaux et se demande où sont les grands projets dont parle Madame le Maire. Il se demande si la volonté affichée de prioriser les dépenses d'investissement dans le domaine scolaire est réellement un choix ? Il pense qu'il s'agit en réalité d'une obligation. Face à la déferlante de constructions à Bruges, il est aujourd'hui totalement indispensable de rénover et de réhabiliter les écoles, d'ouvrir de nouvelles classes pour les années à venir. Il trouve que les temps

changent et dit « Depuis six années, vous avez bénéficié du travail en matière d'équipement scolaire, fruit des choix et de la volonté de l'équipe municipale précédente, qui avait construit les classes maternelles et primaires indispensables pour accueillir les nouveaux Brugeais des zones 1 et 2 du Tasta, mais il lui faut aujourd'hui, au plus vite, faire face à l'arrivée des nouveaux Brugeais ». Il ajoute « Madame il est grand temps de se mettre au travail » car il pense que la politique de bétonnage massif (avec près de 2 000 logements supplémentaires) fait de Bruges un quartier de la Métropole. Il est donc grand temps de se mettre au travail afin d'accueillir les nouveaux Brugeais, car cela va nécessiter de nombreuses infrastructures scolaires, sportives et culturelles. En 2015, le taux de réalisation des investissements était très faible, 2,7 millions d'euros sur 5 millions, soit 54 % de travaux réalisés. Aujourd'hui, le chiffre de 28,5 millions d'euros d'investissement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement annoncé lors du DOB, ne sera pas réalisé, et chacun s'accorde à penser que les 16 millions d'investissements sur la période ne seront pas réalisés. S'agissant de la mise en œuvre de votre politique caractérisée depuis six ans par un immobilisme dans le rythme des investissements, ils annoncent qu'ils vont s'abstenir.

M.BOURROUILH PAREGE remercie Monsieur VEISSIER d'avoir fait lecture de cette liste à la Prévert, des investissements prévus pour la ville. Il avait prévu de le faire, mais il n'aurait certainement pas eu les mêmes commentaires. Il relève que selon l'équipe de l'opposition le delta est d'environ 200 000 euros. Il pourra communiquer le complément, parce que ils ont oublié la monobrosse pour le Darnal, pour un montant de 5 000 euros. Ils ont choisi de ne pas communiquer les dépenses inférieures à 15 000 euros.

Les recettes fiscales sont dynamiques, supérieures aux années précédentes, mais cela ne signifie pas que les Brugeais vont payer des impôts supplémentaires pour la part municipale. Il veut vraiment insister là-dessus. Cela va augmenter en volume, parce que plus de Brugeais vont s'acquitter de l'impôt, parce qu'ils sont plus nombreux sur notre commune. Aujourd'hui, par rapport au réalisé 2015, la hausse est de seulement 2,44 %, selon les prévisions communiquées par la Direction générale des finances publiques. C'est un budget prévisionnel, mais ils seront probablement en deçà. Il finit en disant qu'il aurait bien d'autre chose à dire mais il préfère laisser ses autres collègues intervenir.

Mme CENDRES-BARBÉ souhaite tout d'abord féliciter le Premier Adjoint en charge des finances, ainsi que les services, pour cet énorme travail qui retrace la politique et les orientations pour la ville d'aujourd'hui et de demain. Tout d'abord, ils ne peuvent que se réjouir du lancement en termes d'investissement de la requalification du centre-ville, qui va permettre de construire un pôle éducatif et culturel. Elle a du mal à comprendre que le groupe d'opposition parle du déficit d'investissement. Elle souhaite répondre à l'interrogation concernant les 430 000 euros sur le centre-ville, dont 150 000 euros sur la médiathèque. Cette somme comprend les études d'AMO, les frais de concours, l'ALSH, les écoles, la médiathèque, les études de surface, les diagnostics réseau, notamment sur le château Treulon. En fait, c'est une budgétisation de cette somme qui sera affinée, mais pour l'instant, ce sont des frais

d'études. Elle ne peut que se réjouir de ce pôle éducatif et culturel. La construction de l'école élémentaire, en remplacement de l'école Camille Claudel, la requalification de l'école Marie Laurencin, la requalification d'une restauration scolaire, la construction d'un ALSH, la restauration de l'emblématique château Treulon pour en faire un lieu unique qui va notamment accueillir une ludo-médiathèque. Tout cela est fait dans une démarche de mutualisation de ces grands équipements publics, la requalification des espaces publics dont les Brugeais ont imaginé les contours, lors des ateliers de novembre, avec la maquette Lego. Elle a donc du mal à comprendre leur position en termes d'investissement et de déficit d'investissement.

Deuxième point, elle constate une dynamique au niveau des recettes de fonctionnement, notamment des droits de mutation, même s'il y a une certaine volatilité de ces droits de mutation. Elle souligne que ces droits d'enregistrement portent sur des mutations à titre onéreux, sur la vente de biens neufs, certes, mais aussi sur la vente de biens anciens, des adjudications, des partages de biens dits « vides ». Un grand nombre de déclarations d'intention d'aliéner ont été envoyées par les notaires cette année, portant sur la vente de biens anciens, expliquant aussi cette dynamique. Ce serait donc une erreur de penser que les droits de mutation ne proviennent que de la vente de biens neufs.

Que ce soit la vente de neuf ou de biens anciens, Bruges est une ville très attractive, idéalement située. C'est une ville périurbaine, intra rocade, à proximité immédiate du centre-ville, bientôt ceinturée par deux trams, avec de la nature en ville (soulignée par un article de *La revue immobilière du Sud-Ouest*). Cela fait qu'il y a effectivement une pression, mais l'équipe de la majorité limite les droits de mutation. Ainsi, sur Ausone, la jauge a baissé de près de 25 % de logements par rapport au projet Seurot, tout en créant un parc public urbain de 12 hectares. Sur le PLU, 70 % du territoire est limité en R+1, ce qui limite les droits à construire. Les corridors trams ont été densifiés de manière raisonnée. Beaucoup de parcellisations, de projets de lotissement ont été rejetés, pour des parcelles plus grandes. Certaines opérations ont mis plusieurs mois à être validées, ont été re-calibrées. Des projets ont été écrêtés d'un ou deux niveaux, des partis pris architecturaux revus. Certains secteurs ont été gelés, pourtant au pied du tram, sur des fonciers importants, en témoignent Béquignaux et l'avenue Jean-Jaurès, les grands fonciers que veulent valoriser aujourd'hui les propriétaires, les maraîchers parce qu'ils partent à la retraite. Ils sont gelés au PLU, parce que nous attendons que ce soit cohérent en termes d'infrastructures, et que les infrastructures suivent. Une réflexion est menée autour de l'outil envisagé pour geler des opérations sur des axes stratégiques actuellement contraints, telle que l'avenue d'Aquitaine. Cette pression est freinée, les droits de mutation limités, et en limitant cette pression foncière, l'urbanisation est limitée. C'est un choix de la ville, qui est assumé, maîtrisé et pensé.

Concernant les logements sociaux, il y a 107 000 euros en 2016, contre 75 000 euros en 2015. En fait, en 2015, certaines dépenses étaient déduites telles que l'aire des gens du voyage, que nous n'avons plus aujourd'hui. Avec la loi SRU de 2000, l'objectif était de 20 % de logements sociaux sur la commune, avec Alur, il doit

atteindre 25 % à l'horizon 2025, mais la commune est déjà soumise à pénalité. Pour autant, l'équipe en place essaye de faire en sorte de diminuer cette pénalité, et met en place des outils. Malgré le taux de logements sociaux augmenté à 30 % sur les opérations qui s'y prêtent, les bailleurs sociaux freinent des pieds lorsqu'il s'agit de s'inscrire dans des opérations de plus petite envergure, parce que pour eux, c'est un problème de gestion. Pour autant aujourd'hui, il existe une volonté de la ville de demander aux bailleurs sociaux de s'inscrire dans ces petites opérations. Ainsi, il y aura 30 % de logements sociaux, quelle que soit l'opération, pour atteindre, à terme, ce taux de 25 %.

M. Frédéric GIRO souhaite revenir sur le budget culture, et dire sa satisfaction d'être à l'identique pour l'année 2015. Suite aux baisses de dotation, la culture est trop souvent sacrifiée sur les budgets. Dans la société actuelle, il lui paraît important et essentiel de continuer à développer la culture pour tous. À Bruges, la culture pour tous passe également par le « Hors les murs » qui, d'ici la fin de la saison 2016, et dès le début 2017, sera prolongé avec 8 spectacles à venir sur les deux saisons. L'éveil à la culture, pour 2 675 élèves des écoles brugeaises qui se sont rendus à l'ECT dans la saison, et qui ont pu assister à 6 spectacles réunis. Également 407 élèves des collèges de la Métropole. Développer l'accès à la culture pour tous, et également dans toutes les actions de médiation réalisées avec l'équipe culturelle de Treulon, et la directrice. Les publics empêchés dans tous les partenariats qui existent, le travail réalisé avec le CCAS et Nathalie Grin, la rencontre avec les artistes, les répétitions publiques, les sorties de résidence obligatoires, avec tous les contrats faits avec les artistes reçus. Puis également une politique tarifaire incitative, comme les spectacles famille.

Concernant l'investissement, comme Mme Cendres-Barbe l'a expliqué, 150 000 euros ont été consacrés au lancement de la ludo-médiathèque, qui ne sera ni au rabais ni trop petite ni grande mais qui verra le jour dans le merveilleux château Treulon. Ce sera un lieu de culture, de savoir, de jeux, d'art, de formation, un lieu intergénérationnel, de lectures publiques, etc.

Mme LAMARQUE s'adresse à Monsieur Veissier, concernant le projet Jacques Prévert qui est un investissement reporté de l'année 2015 sur l'année 2016. Elle lui fait remarquer qu'il n'avait pas fait les mêmes observations en 2010 lorsque nous avons reporté le projet Picasso, parce qu'il manquait des mètres carrés, un dortoir, une classe. De toute façon, il s'agit d'une compétence obligatoire. Cela fait partie des compétences obligatoires des communes de construire des écoles pour pouvoir accueillir les enfants habitant dans la commune.

En termes de projection et de qualité par rapport à l'accueil, l'équipe a des exigences que d'autres équipes n'ont pas forcément eues par le passé. Elle en veut pour preuve l'entretien des écoles. Aujourd'hui, s'ils doivent recréer un ensemble scolaire sur le centre-ville, c'est parce que requalifier une école comme l'école Camille Claudel était une opération quasi impossible, et à un coût particulièrement important, d'où la création d'un groupe scolaire à part entière. Elle émet des réserves sur la façon dont était entretenu Jacques Prévert, et ils en payent les effets aujourd'hui. Il faut faire ces investissements, et cela ne pose pas de souci. Nous faisons cela avec sérieux et concertation avec les équipes, avec les usagers, et tout cela prend du

temps. Il vaut mieux différer pour avoir un équipement de qualité, répondant aux exigences des utilisateurs devenus de plus en plus complexes, et aussi des exigences de mutualisation, sur lesquelles ils travaillent. C'est très important, et c'est une grosse part du travail au quotidien sur les différents projets menés, que ce soit Jacques Prévert ou le nouveau complexe éducatif du centre-ville. La ludomédiathèque en fait évidemment partie. Tous ces lieux sont des lieux ressources, des lieux d'éducation, culturels, où l'on fait du sport également. Tous ces usages sont observés par les utilisateurs, les usagers, de façon à ne pas multiplier les mètres carrés, mais de façon à ce que chaque mètre carré soit utilisé à bon escient.

Par ailleurs, bien que sur le budget 2016, il y ait une part importante d'investissement pour les écoles, l'éducation dans son ensemble reste quand même une des priorités de la politique de l'équipe autour de Mme le Maire, entre les budgets de fonctionnement dédiés que nous maintenons chaque année, les plans pluriannuels d'investissement sur le numérique, la mise en place en 2011 du projet éducatif local, suivi du projet éducatif de territoire en 2013. Elle observe que ce sont des outils qui avaient été critiqués, et qui le sont peut-être toujours, mais elle observe avec plaisir que ce sont aussi des outils qui permettent de discuter avec les différents usagers, et d'être dans une réelle co-construction de projets. Les personnes se connaissent, et c'est comme cela qu'on peut mutualiser, en faisant en sorte que les personnes se connaissent, connaissent leurs pratiques. Il y a donc divers intérêts à ces projets éducatifs, qu'ils soient locaux ou de territoire, pour la réforme des rythmes scolaires. C'est d'ailleurs le moment du bilan du PEDT, et construction du prochain PEDT. Tout ceci témoigne de leur engagement en faveur de la qualité de l'accueil des enfants dans les écoles, dans les structures d'accueil. C'est une part importante du budget d'investissement, et vous pouvez le voir à travers les subventions versées aux associations culturelles, sportives, laïques, qui ont un réel intérêt sur notre territoire en termes d'éducation. Cela marque effectivement cet attachement à l'éducation, et par rapport à d'autres communes, nous avons fait le choix de maintenir ces budgets scolaires, notamment par rapport aux sorties. Ce n'est pas le cas partout. C'est un point fort de la commune que d'avoir cette vigilance quant à l'éducation sur notre territoire, en maintenant des budgets dans lesquels il serait facile de sabrer. C'est justement une volonté forte de l'équipe de maintenir tout cela en faveur des enfants et de leur éducation.

M. VEISSIER avoue être un peu désappointé par toutes ces interventions un peu confuses. Monsieur Veissier pensait qu'ils allaient parler du budget primitif 2016, mais les élus de la Majorité ont évoqué le détail de projets menés en 2011, des effets d'annonce concernant des investissements à réaliser en année 2017, 2018, 2019, et il trouve ce débat un peu confus, un peu imprécis. Il est heureux de voir qu'on lui répond à des questions qu'il n'a pas posé et surtout en matière d'urbanisme. Le chiffre de 25 est exact, mais ce n'est pas 25 % de diminution du projet Ausone, mais 25 logements de moins car le projet définitif était de 850 logements, et a été ramené à 825. Il leur demande de relire la presse pour constater que ce qu'il dit est la réalité.

Le Premier Adjoint dit que les droits de mutation vont être faibles et indique qu'il existe un certain dynamisme au niveau de Bruges donc il ne comprend donc pas la logique et la cohérence de leurs propos.

Deuxièmement, il pense que l'annonce du gel des constructions sur Bruges est un scoop. Il entend qu'il y ait une pression au niveau des promoteurs, mais il ne peut laisser dire que, sous cette mandature, les constructions ont été gelées à Bruges car il pense que tous les Brugeais en resteront pantois. En se promenant dans Bruges, on ne voit qu'une chose, ce sont les nouvelles constructions.

Concernant la culture, Monsieur Giro a redonné des chiffres, et ils auront l'occasion d'en rediscuter. Comme Madame Lamarque, ils sont tous favorables à l'éducation, celle des enfants, celle au travers du système scolaire, au travers des associations, du sport. Son intervention n'amène donc rien au débat. Il est prêt à reparler des données 2010 et 2011, mais il s'agit du budget 2016. Il trouve ce débat très confus, et ne sait pas si cela vaut la peine de continuer de débattre dans ces conditions.

M. POUVREAU tient à répondre à la question de Monsieur Veissier sur la nature des travaux de l'hôtel de ville. Ce sont des travaux qui concernent la production de chauffage et de climatisation, avec pour objectif la réduction des charges de consommation de fluide, et la suppression du R22, qui est un gaz réfrigérant, aujourd'hui interdit pour des raisons environnementales. Parmi ce lot de travaux se trouve le désembouage des réseaux qui permettra d'obtenir un meilleur rendement de ce chauffage. Également un film de protection solaire, dont il sera, le premier à se réjouir lors des conseils municipaux sous la canicule. Puis une climatisation de secours va être installée dans le local du serveur informatique. Il espère que Monsieur Veissier sent qu'à travers ces investissements, il y a une volonté de réduire les charges de fonctionnement. Les investissements ne sont pas faits pour le plaisir d'investir, et c'est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie. Il ne peut pas laisser dire que les élus et les services se contentent d'attendre la manne fiscale sans rien faire, et de ne pas agir sur les dépenses. Les espaces à chauffer et à éclairer dans la ville de Bruges ne cessent d'augmenter, et il pense en particulier à la rue Serge Dejean qui n'était pas éclairée. S'ils attendent les bras croisés, les charges vont mécaniquement augmenter. Plus on éclaire, plus on chauffe, plus cela coûte d'argent.

Il exprime un autre point, la Cour des comptes a identifié à peu près 100 milliards d'euros de travaux pour rendre vivable pendant encore quelques années l'appareil productif d'électricité. L'électricien français ne l'a pas provisionné, et comme ils le savent, il est en proie à des difficultés financières énormes, et tôt ou tard, il faudra bien que quelqu'un paye. Ce serait irresponsable de ne pas prévoir une hausse vraisemblable et forte de nos factures d'électricité dans les prochaines années. C'est pour cela que, dans ce contexte, réussir à maintenir un budget énergie à peu près iso est un exercice délicat et difficile. Il souhaite remercier les services techniques, aujourd'hui mutualisés, qui ont aidé, à force d'imagination, à trouver des moyens de contrer ces mouvements ascendants. Les travaux de désembouage sur l'hôtel de ville en sont un exemple. Les illuminations de Noël ont été diminuées, ce qui a

permis d'économiser 42 000 euros sur le budget de fonctionnement. Il préfère que ces 42 000 euros tombent dans l'escarcelle de délégations telles que celle de Madame Lamarque plutôt que dans les lumignons qui vont illuminer la ville pendant 15 jours. Il peut également citer la virtualisation des serveurs informatiques qui permettent d'obtenir les mêmes résultats, avec un nombre d'appareils réduits, ou encore les actions sur l'eau où, grâce à la gestion raisonnée des espaces verts, l'arrosage est moindre. Également la fermeture des compteurs devenus inutiles, la télérelève qui permet de surveiller les dérives de consommation, et d'y remédier dans les plus brefs délais. Ils ne vont donc pas s'endormir cette année 2016, même si la mutualisation des services techniques prive la commune, le temps de leur mutualisation et de leur reconstruction, d'une expertise incontournable dans ces domaines techniques. Ainsi, avant de lancer des travaux en vue de réduire les consommations, il faut réaliser une expertise, et c'est un savoir-faire qu'il n'a pas en tant qu'élu. Ils vont donc continuer à faire preuve d'imagination grâce aux travaux de relevés de nos consommations diverses, par les techniciens aujourd'hui métropolisés.

Mme COLSON-TABOURET est surprise d'entendre de tels propos, parce que les personnes ici présentes n'ont pas entendu la même chose que la restitution que l'opposition a faite, notamment sur les projets immobiliers. Il a été dit que les droits de mutation allaient augmenter en volume, mais qu'il y avait une forte maîtrise, notamment par rapport aux nombreux projets immobiliers présentés et rejetés. Par contre, elle pense qu'introduire la confusion ou déformer les propos tenus n'est pas à verser au débat. Ils ont conclu leur avant-dernière intervention en disant que la politique était un immobilisme dans l'investissement, et lors de l'intervention suivante, ils ont reproché la profusion de projets et d'investissements. Elle conclut en disant qu'ils sont dans la confusion.

Mme Bernadette CENDRES-BARBE s'adresse à Monsieur Veissier. Elle pense qu'il n'était pas présent lors du débat sur le PLU, parce que ce gel a été évoqué. Dans le PLU, est inscrite une zone de gel clairement identifiée, qui est toute la zone Béquignaux, c'est-à-dire l'avenue Jean-Jaurès de part et d'autre. Tous les terrains qui appartiennent aux maraîchers sont en voie de mutation, et ont été gelés. Elle rappelle que pour Ausone, la jauge a été baissée de 25 % sur les permis de construire et qu'elle possède les projets immobiliers de l'époque. Ce sont des éléments objectifs. Sur le centre-ville, c'est une opération qui répond à une logique propre. Toutes les études montrent qu'il faut éviter la parcellisation des centres-villes et créer des petits centre-ville. Il faut donc opérer une centralité, et la densification sur le centre-ville s'explique par la nécessité d'opérer et de ré-opérer cette centralité, parce qu'il y a des grands équipements publics, qu'il va y avoir des investissements importants en termes de grands équipements publics, que ce soit le pôle éducatif ou culturel. Cela s'explique aussi par un besoin de dynamiser le commerce de proximité. Le commerce de proximité vitote sur le centre de Bruges, et il ne vit que parce qu'il existe une demande effective. Cette opération fait l'interface avec la requalification actuelle et le projet de requalification du centre-ville. Cela a une logique. Sur le diffus, il y a une volonté de maîtriser les projets de parcellisation à outrance, et beaucoup

sont rejetés. Des demandes de parcellisation sur des terrains très petits, ou qui deviennent très contraints en termes d'implantation, sont donc des opérations rejetées, dans une volonté de maîtriser cette urbanisation.

M. BOURROUILH-PAREGE dit que le budget primitif présenté pendant cette séance illustre beaucoup de choses. Ce sont des choix politiques portés par la majorité, mais pas seulement. Un budget illustre aussi, et avant tout, des choix de gestion. Depuis 2010, l'équipe en place propose différents budgets. Il s'adresse à l'opposition et dit qu'il faut veiller à ne pas trop synthétiser. Il insiste vraiment sur les compétences que peut avoir l'opposition, et pense qu'ils commencent à bien comprendre la façon dont s'articule la matrice du M14. En tant que Brugeais, il serait heureux et curieux d'avoir une proposition de budget de leur part. Il aimerait vraiment comprendre comment, en baissant les recettes, ils seraient susceptibles de maintenir un service public, de développer la ville, de dessiner et d'inscrire Bruges dans l'avenir. Ils sont dans leur rôle d'opposants, ils décortiquent, analysent, ils les titillent sur un certain nombre de points, ils posent des questions, c'est normal, ils sont dans leur rôle. Mais il croit aussi, au-delà des clivages politiques, que le rôle d'opposant est aussi de proposer une construction pour la commune. Je suis donc impatient d'avoir une proposition budgétaire de leur groupe.

M. VEISSIER voudrait remercier Monsieur Pouvreau pour son intervention détaillée et précise, permettant d'avoir des informations sur le travail réalisé par l'équipe de l'Agenda 21 et des agents municipaux. Effectivement, la réduction de la facture énergétique est quelque chose d'important et il le constate au travers de la commission d'Agenda 21. Ils sont positifs par rapport au travail réalisé, et remercie encore pour le détail et les informations précises apportées.

Puis il souhaite s'adresser à Madame Cendres-Barbe et lui fait remarquer qu'il y a peut-être un taux de rejet important par rapport au nombre de projets présentés, mais qu'ils constatent uniquement le résultat. Il ne met pas en cause le fait qu'elle puisse rejeter un certain nombre de projets, mais c'est de sa compétence et de son travail. Aujourd'hui, ils visualisent ces constructions en tout lieu de Bruges, quel que soit le quartier.

Il répond après à Monsieur le Premier Adjoint qui lui a demandé comment il est possible d'apporter des services avec des baisses de recettes, mais le tout est de connaître le niveau des baisses de recettes. Il ne s'agit pas d'une baisse de recettes de 20 ou 25 %, mais un budget doit se monter avec doigté. Il se demande quel projet l'équipe majoritaire a-t-elle pour Bruges car ils ne l'ont jamais présenté. Combien d'habitants sont prévus à l'horizon 2020 ? Où vont se trouver ces habitants ? Quel est le plan de circulation pour Bruges ? Ils évoquent des investissements qui arrivent petit à petit, sans aucune cohérence, sans aucune vision d'ensemble. Ils sont dans l'incertitude, ils n'ont aucune information. Il demande la présentation d'un véritable projet chiffré, précis, et ils seront en capacité de leur présenter une autre approche budgétaire.

Inaudible

M. VEISSIER répond qu'il souhaite avoir la réponse à sa question : Combien d'habitants sont prévus à l'horizon 2020.

Mme BESSON rappelle les gels évoqués par Madame Cendres-Barbe, et Béquignaux est déjà gelé au PLU. Le projet de geler la partie autour de l'avenue d'Aquitaine est également envisagé, sachant qu'il n'y a qu'un côté brugeais. De l'autre côté a été construite une grande résidence R+4, ce qui a provoqué encore plus de bouchons dans cette avenue. Avant de construire de telles résidences de l'autre côté, ils veulent d'abord que l'infrastructure puisse répondre à cette masse de personnes qui pourrait arriver. C'est donc la raison pour laquelle ils vont geler cette partie. Il y a effectivement des grues actuellement à Bruges, mais un projet immobilier ne se fait pas du jour au lendemain.

Inaudible

Madame le Maire a bien été attentive à toutes les interventions, et l'opposition a eu des réponses à leurs questions, totalement en relation avec le budget. Le budget est, par définition, l'exercice qui traduit la politique. Concernant le projet pour Bruges, elle les renvoie à leur projet électoral. Ils ont été élus par les Brugeais en 2014, sur un projet ambitieux, puisqu'il intégrait tous les chantiers qui démarrent, ainsi qu'un certain nombre d'investissements. 2015 a été une année particulière, parce que nous avons eu beaucoup de travail avec la mutualisation, et les cadres étaient tellement mobilisés que tous les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés. Maintenant, l'équipe est au complet, bien qu'ils aient voté contre le remplacement du DGA. Depuis son arrivée, ils constatent que les choses repartent, et il est vraiment nécessaire, dans une commune qui grandit, d'avoir l'encadrement pouvant conduire tous ces dossiers importants. Le projet pour Bruges est traduit au travers du fonctionnement et de l'investissement qui a été explicité.

Elle complète les propos de Madame Cendres-Barbe sur les projets immobiliers. Un des projets importants qui va amener un afflux de population (et qui l'amène déjà) est la phase 3 de la ZAC du Tasta. Cette ZAC a démarré dans les années 2000, il s'agit donc bien de la continuité. La phase 3 va démarrer, avec la construction de 600 logements prévus depuis l'origine. Ils ont voulu geler ce secteur pendant deux ans, pour évaluer ce qu'il se passait sur les phases 1 et 2, et faire évoluer le projet. La décision a été prise de ne plus construire de bureaux en façade de lac, parce qu'il a été estimé qu'il vaut mieux avoir des logements que des bureaux. C'est une des évolutions positives, mais il y en a d'autres, tels que les espaces verts qui ont été ratés sur les phases 1 et 2. Il a été obtenu de la Métropole qu'ils soient entièrement revus en phase 3, et sont aussi prévus des espaces de respiration dédiés aux jeux. Toutes ces choses prennent donc du temps, parce que des évaluations ont été demandées, ainsi qu'une étude sur le stationnement qui est compliqué sur la zone du Tasta.

Quant à Ausone, il a démarré en 2007. Elle ajoute que Monsieur Veissier a omis dans parler et remarque que quand ça l'arrange il lit Sud-ouest et quand ça le dérange il prend une autre référence. Elle reprend et indique que Huit permis de construire étaient déposés, et à l'étude, lorsque l'équipe en place est arrivée en 2010, pour un total de 1 150 logements. Le parc n'était pas un parc, mais un espèce de haricot au milieu des immeubles, qui n'aurait servi qu'aux habitants du programme, contrairement à l'ambition métropolitaine pour les 12 hectares du parc. Le Président de la Métropole a d'ailleurs attribué un budget conséquent dans le cadre du contrat de co-développement, pour développer ce parc, et elle s'en réjouit. Ce projet Ausone a été diminué de 25 %, et le projet L'Étoile va redémarrer après trois ans d'errance judiciaire. La LOLF, votée avant 2012, a entraîné une réduction drastique, en particulier des effectifs de la justice, ce qui fait qu'il faut deux ans et demi pour faire valoir ses droits pour un recours au permis.

Elle rappelle sur le projet Petit Bruges qui est un projet démarré en 2011. Puis il y a également tout le diffus, qui n'est pas maîtrisé. Certaines personnes âgées souhaitent vendre, et leurs maisons sont rachetées par des couples avec enfants, parce que ce sont des maisons anciennes, qui ne sont pas trop chères et en primo accession c'est encore possible pour une certaine catégorie de personne. Cela entraîne donc des frais supplémentaires. En 2016, Bruges compte 18 000 habitants, en 2020, sous réserve que les projets démarrent, Bruges atteindra 21 000 ou 22 000 habitants. En 2010, Monsieur SEUROT avait prévu 20 000 habitants en 2014. Ce n'est pas encore le cas. Elle pense que Bruges atteindra au moins 20 000, voire 21 000, tout dépend de la célérité à laquelle les projets vont partir. En effet, il y a des zones humides, des lois sur l'eau, des tas de contraintes en fonction des territoires, et cela génère des retards.

Concernant le plan de circulation elle indique qu'avec son équipe, en arrivant en 2010, ils ont déploré que des centaines de logements aient été livrés sans rue, sans trottoir. Les enfants vont à l'école au péril de leur sécurité et de leur intégrité physique. Comme cela a été rappelé, les deux voies de trams vont arriver, et ils sont aussi en train de travailler sur les développements doux. Elle croit que tout le monde partage cet objectif de faire plus de vélo, plus de marche à pied, notamment au centre-ville, et ils vont donc essayer d'y répondre. L'idée est que dans les voitures indispensables se trouvent deux personnes au lieu d'une seule, ce qui réduirait la circulation. Bruges est bien desservi par la rocade, avec quatre sorties (4A, 5, 6 et 7) Tout est embouteillé matin et soir, les personnes sortent donc de la rocade et passent par Bruges pour aller à Bordeaux. Ce sont des effets de bord, et il faut travailler là-dessus. Bordeaux va instaurer le stationnement payant sur tout son territoire, et cela l'inquiète. En effet, à Ravezie et du côté de Cracovie les voitures se garent déjà n'importe où, et il va donc falloir réfléchir à la façon d'empêcher les personnes venant d'ailleurs de se garer à Bruges pour prendre le tram, pour aller ailleurs. La Métropole a voté son schéma de déplacement et de mobilité en février 2016, et Bruges s'inscrit bien sûr dans ces orientations, mais elles s'inscrivent sur

plusieurs années. La ville a effectivement pris du retard sur certains équipements, mais elle est ambitieuse. Elle renvoie à son programme électoral 2014 qui est une excellente lecture, parce que des choses sont écrites, et respectées, et réalisées. Même si c'est avec un peu de retard, l'ambition est là, et aujourd'hui, ce budget traduit parfaitement cette ambition. Elle espère donc les avoir rassurés sur ce point.

M. BOURG parle à titre personnel et dit qu'il ne serait absolument pas traumatisé par le stationnement payant en centre-ville limité à 1 heure et demie. Il se déplace dans Bruges, et c'est une vraie galère pour trouver une place. Certaines voitures restent cinq jours au même endroit. La police municipale est chargée de mission à ce sujet. Loin de lui l'idée d'apporter l'opprobre sur eux, mais il constate qu'il y a très peu de verbalisations sur les excès de stationnement dans le centre-ville. Il pense qu'il doit y avoir, *a minima*, une reprise en main de ce qu'il se passe actuellement.

Madame le Maire précise que la police municipale verbalise, mais qu'elle a beaucoup d'autres missions de prévention par exemple.

M. BOURG dit que c'est un long débat.

Madame le Maire explique que des réunions régulières ont lieu avec notre police municipale, et il leur est demandé de verbaliser dans certains secteurs. Par exemple sur le secteur zone bleue derrière la mairie, et comme par hasard, pendant un mois, il était possible de très bien se garer à cet endroit. Les personnes ont été prévenues que dans la rue Durin et les rues adjacentes à la rue de Cracovie qu'à partir de lundi, une amende de 135 euros sera mise à un véhicule se trouvant sur un trottoir. Comme les riverains de ces rues, elle ne supporte plus cela non plus. La police municipale fait donc ce qu'elle peut, elle travaille très bien, et il ne faut pas penser que l'on ne verbalise pas. Elle est d'accord avec lui, il faut sanctionner. Elle indique que le débat a été tout à fait riche et intéressant. Elle va passer ce budget au vote. Elle propose à M. VEISSIER de faire un vote global, fonctionnement et investissement, quitte à ce qu'il précise s'il souhaite s'abstenir sur certains chapitres

Vote Section de fonctionnement : 25 votes Pour et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

Vote Section d'investissement 25 votes Pour et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

Madame le Maire dit « Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Nous venons de voter ce nouveau budget 2016 : il rassemble les actions et initiatives qui marqueront cette année, dans le droit fil des engagements soutenus par les Brugeais en 2014.

Je veux, avant toute chose, souligner l'ensemble du travail mené pour l'élaboration de ce budget. Je veux saluer le travail des élus, qui ont largement anticipé cette préparation budgétaire dès la rentrée 2015, afin de mener un travail constructif et sincère. Je veux remercier et féliciter l'ensemble des services pour leur collaboration et leur investissement dans un exercice difficile, de surcroît en pleine mutualisation, avec le bouleversement que cela peut engendrer même s'il est positif.

Bruges avance à pas raisonnés dans ce siècle. Son attractivité, liée à sa qualité de vie reconnue, ne se dément pas et exige de nous, des choix responsables et porteurs de sens. Et je souhaite revenir brièvement vers le vote des taux communaux, gelés dès notre arrivée en 2010 et conforme à nos engagements. Ils sont le fruit de l'histoire de notre commune, puisque décidés dès 2006 par nos prédécesseurs, à un moment où la population était moindre, où le niveau de service était plus réduit, où les exigences en termes financiers aurait pu être plus modestes. Par notre travail rigoureux sur les charges de fonctionnement, nous avons pu maintenir ces taux, tout en renforçant le niveau de service et en gérant l'arrivée de nouveaux brugeais.

Ce nouveau budget primitif est dans cette continuité : il porte une réelle ambition pour notre ville et ses habitants. Il donne encore une fois la priorité à l'enfance et à l'éducation, comme chaque année depuis maintenant 5 ans ! Nous engageons donc en 2016 la requalification du groupe scolaire J.Prévert pour plus de 2 millions d'€. Je veux souligner le travail très constructif mené par les élus avec les acteurs du monde éducatif qui aboutit à un projet particulièrement bien fini et attendu par les familles et surtout les enfants. Le quartier du Tasta grandit, bien moins que ce qui était prévu avant 2010, mais il trouvera les équipements nécessaires à son évolution, afin que chacun y trouve sa place. Ainsi, près de 200 000 € d'investissements supplémentaires sont prévus pour le confort et le maintien de la qualité de service. Je profite de ce moment pour saluer, également, le travail des agents des écoles, de la petite enfance et du périscolaire qui chaque jour, font grandir nos enfants et accompagnent leur épanouissement.

Le budget 2016 viendra également renforcer la « qualité de ville » des Brugeais. L'ouverture du Pôle de Service Public du Tasta sera effective à l'automne et nous y consacrerons près de 650 000€. Dans la continuité de notre volonté d'apporter le service au plus près des habitants, ce nouveau Pôle intégrera les services de la solidarité, un bureau de la Police municipale et la future conciergerie. Par ce nouvel investissement, le Tasta est, plus que jamais, un quartier à part entière de Bruges.

Ce budget primitif pose aussi la première pierre du futur cœur de ville : en effet, ce sont près de 630 000 € qui seront consacrés cette année à ce projet, entre l'acquisition de terrain pour le déménagement du matériel associatif et les premières opérations. La concertation lancée à l'automne a mobilisé près de 500 personnes autour d'un futur cœur de ville vivant et attractif. Dès cette année, ce projet peut commencer son œuvre...

Le futur troisième lieu culturel est lui aussi inscrit dans ce budget. Ce sont 150 000€ qui sont inscrits en crédit d'étude dès 2016. Vous le savez, le Château Treulon sera demain l'écrin de cette future médiathèque : ce choix fait l'unanimité et demande exigence et respect. Exigence dans les délais, dans la démarche, dans l'écoute des publics concernés. Respect du site, respect de son histoire et de sa vocation. Nous devons ré-enchanter Treulon, et ces premiers crédits vont nous permettre de nous projeter un peu plus dans son avenir.

Nous avons aussi décidé d'engager plus de 33 000€ dans la première phase de travaux liés à l'accessibilité des bâtiments municipaux et associatifs. C'est un engagement fort de notre municipalité, pour lequel nous travaillons en étroite collaboration avec les associations et publics concernés.

Le Sport à Bruges fait l'objet d'une attention particulière. Je profite de ce moment pour saluer et remercier les centaines de bénévoles de Clubs Brugeais qui, chaque jour, chaque week-end, s'engagent avec passion dans leur club ou leur section, avec responsabilité et discrétion. C'est, bien sûr, aussi pour eux que la municipalité développe des programmes d'investissement. Chacun sait ici combien leur présence est nécessaire et, paradoxalement, combien elle est fragile. C'est plus de 660.000€ qui seront consacrés aux investissements sportifs avec notamment l'agrandissement de la Salle Majau, les travaux de rénovation de Biston, les travaux de drainage du terrain d'honneur. Ces travaux à venir devront conforter la place du sport à Bruges, faciliter le travail des bénévoles, renforcer l'épanouissement de licenciés pour que notre ville soit, toujours, aussi reconnue par les sportifs.

L'investissement concernera enfin d'autres secteurs plus transversaux.

La sécurité est, pour nous tous, un point de priorité. Et le BP 2016 met ce choix en évidence. Je pense d'abord à la voirie, avec les travaux d'enfouissement de la Rue Déjean et le rond-point de l'avenue Périé. Il était impensable que ces travaux, lourds et conséquents, ne soient pas intégrés aux investissements 2016 car ce sont 2 secteurs particulièrement dangereux auxquels nous devons apporter une réponse, en lien avec les services de la Métropole.

En termes de sécurité, je pense aussi à la vidéo-protection dont les travaux débutent. C'est un outil de plus dans la prévention et la résolution de problèmes. C'est surtout, un élément particulièrement dissuasif, qui a fait ses preuves, dont les résultats sur des communes voisines, toutes tendances confondues, sont particulièrement éloquentes. 60 000€ seront consacrés à cet investissement qui, après un travail conséquent des services techniques a été précisément calibré pour cette première tranche, tant en terme de périmètre que de financement.

Enfin, je veux aussi évoquer le développement durable. Notre ville est engagée dans cette démarche de sobriété énergétique et de rationalisation des dépenses. Les

abaisseurs de tensions devraient nous permettre de réduire notre consommation en ce qui concerne l'éclairage public. Les travaux de mise aux normes thermiques devraient, aussi, éviter les déperditions, rendre l'Hôtel de Ville plus vertueux écologiquement. Près de 300 000€ seront consacrés à ces 2 opérations. Bien évidemment, ce ne sont pas les seules choses qui seront faites dans le cadre de l'Agenda 21, puisqu'avec l'adoption de ce plan d'actions, notre ville a fait la preuve de sa détermination pour le bien être des générations futures.

Vous l'aurez compris, notre démarche s'inscrit résolument dans le futur et ce budget en est un nouveau témoignage. Nous avons à cœur de renforcer notre ville, pour qu'elle affronte l'avenir avec sérénité, pour qu'elle protège notre qualité de vie tellement jalouée, sans faire appel à un effort supplémentaire des contribuables brugeais.

Je l'ai dit à maintes reprises et je veux ici le réaffirmer : nous avons un programme réaliste que nous comptons concrétiser durant ce mandat ! Si nous n'en avons pas la possibilité, nous décalerons certains investissements pour éviter de mettre notre collectivité en danger, et étalerons le plan d'investissements sur 7 ou 8 ans. Mais notre volonté n'est pas d'alourdir les taxes et de faire peser nos choix sur les ménages brugeais !

Ce budget fait donc écho à nos valeurs de solidarité et de tolérance, mais aussi à notre volonté d'intégrité, de sincérité et de responsabilité. C'est un acte important de notre collectivité, mais aussi un acte fondateur pour son avenir. Et il me revenait l'honneur et la grande satisfaction d'en conclure l'adoption.

Je vous remercie. »

RAPPORT N° 2016.03.05 : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) POUR L'ANNÉE 2016

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) est une subvention d'investissement du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux et notamment les travaux concernant la voirie.

Le FDAEC finance au maximum 80 % du montant HT des investissements.

Les opérations, dont le financement par le F.D.A.E.C. est sollicité, ont été présentées dans le Budget Primitif 2016 proposé au présent Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'AFFECTER** cette aide aux opérations suivantes :

- o Aménagement d'accessibilité des établissements recevant du public : 27 600 € HT
 - o Travaux de voirie Impasse Béquigneaux : 15 622 € HT
 - o Travaux de clôture au stade Galinier : 7 159 € HT
 - o Réfection de la cage d'escalier Hôtel de ville : 5 039 € HT
 - o Remplacement de mâts d'éclairage public Tour de la Salle : 5 398 € HT
 - o Achat de mobilier pour les salles municipales : 2 527 € HT
 - o Installation d'une chaudière dans un bâtiment municipal : 2 059 € HT
 - o Acquisition de tables de pique-nique pour les ALSH : 2 340 € HT
- TOTAL : 67 744 € HT**

- **D'ASSURER** le financement de ces opérations comme suit :

- F.D.A.E.C . : 53 000 euros
- Autofinancement : 14 744 euros

Ces opérations répondent aux critères de développement durable suivant :

- n° 2 : prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement.
- n° 7 : optimisation de consommation d'énergie et de flux.
- n° 9 : prise en compte du confort de vie dans l'équipement.

Cette recette sera inscrite au chapitre 13 du budget primitif 2016.

Mme DUMAS voudrait juste donner quelques détails sur le calcul de cette subvention qui est accordée au canton du Bouscat Bruges. Traditionnellement, la subvention est arbitrée par le nombre d'habitants. Or, la population de Bruges est bien inférieure à celle du Bouscat, mais le maire du Bouscat n'appliquait pas cette règle de calcul. De façon à ce que les Brugeais soient mieux dotés, le pourcentage n'était pas fait selon le nombre d'habitants. La population augmentant de plus en plus à Bruges, la différence est effectivement de moins en moins importante, et aujourd'hui, le ratio est de 40/60 entre Bruges et Le Bouscat. La répartition retenue sera la même que l'année dernière, c'est-à-dire un rapport de 43 pour Bruges et 57 pour Le Bouscat. Avec ce mode de calcul, les Brugeais sont un peu mieux dotés qu'ils ne le seraient si l'on appliquait la règle de la proportionnalité de base.

Madame le Maire demande si à l'avenir on risque d'avoir une diminution de cette somme ?

Mme DUMAS répond que pas forcément. La question se posera si les effectifs arrivent à égalité entre les deux communes. La volonté du Conseiller Départemental, depuis qu'il exerce sur ce canton, a toujours été de tirer Bruges en participant aux équipements nécessaires. L'écart de population se réduisant, le calcul peut en effet être revu, mais ce ne sera jamais au détriment de Bruges.

Madame LE MAIRE rétorque qu'a priori, ce sera donc plutôt à la hausse.

Mme DUMAS est persuadé que tout le monde a compris son explication et que tout le monde sait comment cela se calcule et précise qu'aujourd'hui, Bruges a encore un léger avantage.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2016.03.06 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE ET BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-4-2 qui autorise un EPCI à se doter de services communs destinés à répondre aux besoins identifiés à cette occasion.

VU la délibération du conseil municipal n° 2015-01-11 en date du 12 février 2015 adoptant le schéma de mutualisation métropolitain.

VU les délibérations n° 2015/0253 et 2015/0533 des 29 mai 2015 et 25 septembre 2015 par lesquelles Bordeaux Métropole a adopté les modalités de financement de la mutualisation.

VU la délibération du conseil municipal n°2015.04.21 en date du 05 novembre 2015, portant adoption et signature de la convention de création des services communs et contrats d'engagement avec Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2015/0722 du 27 novembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé les conventions de création de services communs avec les communes du cycle 1 ainsi que leurs annexes.

VU la délibération n° 2015/0723 du 27 novembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé le principe de cession des marchés contractés par les communes, justifié par les contraintes de fonctionnement des services mutualisés.

VU les délibérations du conseil municipal n°2015.04.21 en date du 05 novembre 2015, et n°2016.01.02 en date du 11 février 2016, portant sur convention de création de services communs et contrat d'engagement entre la ville de Bruges et Bordeaux Métropole et plus précisément sur la révision de l'attribution de compensation,

Par délibération 2015-723 du 27 novembre 2015, le conseil métropolitain a approuvé le principe de cession en totalité ou pour partie des marchés contractés par les communes, justifié par les contraintes de fonctionnement des services mutualisés, qui s'est matérialisé par la conclusion d'avenants de cessions ou par le transfert de contrats à Bordeaux Métropole.

Ainsi, pour assurer la continuité du service, les services communs peuvent utiliser des marchés qui ont été conclus avant la mutualisation, tant par les communes que par la Métropole.

Cependant, la procédure de cession de marchés nécessite un certain délai de mise en œuvre, les services communs gérés par Bordeaux Métropole ne peuvent utiliser les marchés conclus et cédés par les communes que lorsque les avenants de cession ont été négociés, signés et dûment notifiés aux fournisseurs concernés.

Dans ces conditions, et pour assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser les communes à engager des dépenses pour le compte des services communs sur leur propre budget, dans l'attente de la notification aux fournisseurs des avenants de cession ou du transfert effectif des contrats à Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole s'engage à rembourser les dépenses nécessaires au fonctionnement des services mutualisés qui auront été payées par les communes à compter de la mise en place des services communs et avant le transfert effectif des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole, sous réserve que les commandes engagées dans ce cadre par les communes entrent bien dans le périmètre mutualisé ou transféré, et que les dépenses engagées aient été validées au préalable par les services communs.

Ce remboursement s'effectuera dans le cadre de conventions signées par Bordeaux Métropole et par les communes ayant mutualisé leurs services, à compter de la date de mise en place des services mutualisés, et pour une durée maximale de 24 mois, ce dispositif ayant vocation à rester temporaire et exceptionnel.

Les communes seront remboursées sur la base des montants réellement payés et certifiés par leur

Comptable public, déclarés dans les tableaux récapitulatifs dont le modèle est annexé aux conventions de remboursement, et après contrôle et validation par Bordeaux Métropole des données Bordeaux Métropole procédera mensuellement au remboursement des dépenses payées par la commune dans un délai de 30 jours à compter de la date effective de réception des tableaux mensuels récapitulatifs de remboursement, accompagnés des pièces justificatives mentionnées à l'article 3 de la convention.

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune dans le cadre de la

présente convention sera imputé en recette au chapitre 011, compte 70876 dans le budget en cours de la commune.

Les dépenses d'investissement en résultant seront imputées sur les chapitres et comptes d'imputation par nature pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement payées par la commune pour les besoins des services communs

seront remboursées par la Métropole à leur coût réel, sur présentation d'un titre de recette émis sur

l'imputation d'origine de la dépense mandatée par la commune.

Enfin, en application des règles relatives au FCTVA, seule Bordeaux Métropole, sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité, pourra bénéficier d'une attribution du fonds de compensation.

Considérant que la commune ayant engagé des dépenses sur leur budget pour le compte des services communs mutualisés, dans l'attente de la cession effective des marchés et contrats à Bordeaux Métropole, et pour assurer la continuité du service public, doivent être remboursées des montants qu'elles auront réellement payé.

Considérant que le périmètre et les modalités de remboursement doivent être définis dans des conventions cadres signées par Bordeaux Métropole et la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert effectif des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de remboursement des dépenses engagées par la commune pour les besoins des services communs mutualisés, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2016.03.07 : CESSION DE LA PARCELLE AA 126 SITUÉE RUE ANDRÉ SARREAU A BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapporteur : Madame Bernadette CENDRÈS-BARBÉ

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2012.05.11 en date du 27 septembre 2012,

Bordeaux Métropole occupe actuellement pour l'exploitation de la déchetterie métropolitaine, la parcelle de terrain (référence cadastrale : AA 126, zone PLU : 1AU/UE), située Rue André Sarreau, à proximité de la zone industrielle de Campilleau et de l'accès à la rocade bordelaise, dont est propriétaire la Ville de Bruges.

La parcelle est également occupée par un pylône SFR conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2007 (reçue en Préfecture le 12 avril 2007) et à la convention d'occupation conclue avec l'opérateur SFR le 16 avril 2007.

La Ville de Bruges et Bordeaux Métropole ont souhaité revoir les conditions de la cession du terrain.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la cession à Bordeaux Métropole de la parcelle AA 126, uniquement en ce qui concerne l'emprise de la déchèterie métropolitaine.

Conformément au découpage de la parcelle acté par le plan de bornage ci-annexé, la ville a sollicité l'avis de France Domaine. En date du 05 août 2015, France Domaine a estimé le terrain occupé par la déchèterie à un montant de 270 000€ HT.

En application de la délibération métropolitaine relative aux cessions foncières entre Bordeaux Métropole et ses communes membres, la cession se fera à un montant de 75% de l'estimation de France Domaine, soit à un montant de 202 500€.

La recette sera inscrite au chapitre 21.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à céder à Bordeaux Métropole, la parcelle AA 126 occupée par la déchetterie métropolitaine à un montant correspondant à 75% de l'estimation de France Domaine, soit 202 500€ et à signer tous documents y afférents.

Mme DUMAS demande si pour le pylône la ville perçoit toujours un loyer car une transaction avait été prévue.

Mme CENDRES-BARBE répond que oui il y a une indemnité versée en deux fois, en 2007 et 2008 sur l'intégralité de la durée d'occupation soit une durée d'environ 15 ans

Vote : unanimité

RAPPORT N° 2016.03.08 : DÉNOMINATION DE LA VOIE DE L'OPÉRATION SEMIB SITUÉE ILOT A7, AU SEIN DE LA ZAC DU TASTA

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Madame le Maire propose de grouper les votes des délibérations 2016.03.07, 2016.03.08 et 2013.03.09

Une voie nouvelle est créée depuis la rue Alfred Bert pour desservir l'opération réalisée par la SEMIB, au sein de la ZAC du TASTA (voir plan en annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DÉNOMMER** la voie créée « Rue Indigo ».

RAPPORT N° 2016.03.09 : DENOMINATION DE LA VOIE DE L'OPÉRATION NEW B – CHEMIN DE BACCHUS

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Une voie nouvelle est créée entre le chemin de Bacchus et l'allée du Bosquet pour desservir l'opération immobilière New B (voir plan en annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DÉNOMMER** la voie créée « Allée du Bosquet ».

RAPPORT N° 2016.03.10 : DÉNOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LALANDE »

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Une voie nouvelle est créée depuis la rue Georges Brassens pour desservir le lotissement « les jardins de Lalande ».

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DÉNOMMER** la voie créée « impasse de Lalande ».

Vote de la 07, 08 et 09 : Unanimité

RAPPORT N° 2016.03.11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 29 mars 2016, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs,

<u>Grade / Filière</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
<u>Filière Police</u>			
Chef de service de police municipale	B	1	Création temps complet
Brigadier-chef principal	C	1	Suppression temps complet

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

M.VEISSIER indique que lors du CTP il a posé la question sur cette évolution et que c'était un avancement en grade qui ne remet pas en question l'organisation de la Police Municipale.

Madame le Maire répond qu'ils sont bien d'accords

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2016.03.12 : TARIFICATION DES SERVICES CULTURELS

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Tarifification Ecole Municipale de Musique (Applicable à partir de l'année scolaire 2016/2017)

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	1 discipline (formation musicale ou instrument) Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans	2 disciplines (formation musicale et instrument) Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans	1 discipline (formation musicale ou instrument) Adultes	2 disciplines (formation musicale et instrument) Adultes
	TARIF MENSUEL (sur 10 mois/an)	TARIF MENSUEL (sur 10 mois/an)	TARIF MENSUEL (sur 10 mois/an)	TARIF MENSUEL (sur 10 mois/an)
T1 : QF < 400 euros	1.85 €	2.30 €	3.70 €	4.50 €
T2 : 400 ≤ QF < 600 euros	5.00 €	6.00 €	9.00 €	11.00 €
T3 : 600 ≤ QF < 800 euros	6.00 €	8.00 €	13.00 €	16.00 €
T4 : 800 ≤ QF < 1000 euros	7.00 €	9.00 €	15.00 €	18.00 €
T5 : 1000 ≤ QF < 1200 euros	9.25 €	11.50 €	18.50 €	22.50 €
T6 : 1200 ≤ QF < 1500 euros	9.70 €	12.00 €	19.45 €	23.65 €
T7 : 1500 ≤ QF < 1800 euros	11.10 €	13.80 €	22.20 €	27.00 €
T8 : 1800 ≤ QF < 2500 euros	12.00 €	14.95 €	24.05 €	29.25 €
T9 : QF ≥ 2500 euros	12.95 €	16.10 €	25.90 €	31.50 €
Hors Bruges	30.00 €	40.00 €	47.00 €	66.00 €

Tarif réduit de 25% applicable pour les familles brugeaises, à partir du 2^{ème} enfant.

Tarif brugeais T9 accordé au personnel municipal.

Tarif Orchestre (pour les non-inscrits à l'école de musique) : cotisation annuelle de 20 euros (gratuit pour les élèves de l'école de musique)

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

QF = (REVENUS ANNUELS / NOMBRE DE PARTS) / 12 MOIS

Revenus annuels = Total Salaires (1) + Total Revenus déclarés (2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

Nombre de parts :

- Couple ou personne isolée avec 1 enfant = 2,5 parts (2.25 parts pour les enfants en résidence alternée)
- Couple ou personne isolée avec 2 enfants = 3 parts (2.5 parts pour les enfants en résidence alternée)
- Couple ou personne isolée avec 3 enfants = 4 parts (3 parts pour les enfants en résidence alternée)
- Enfant supplémentaire = 0.5 part (0.25 part pour les enfants en résidence alternée)

Tarifification Espace Culturel Treulon (Applicable à partir de la saison 2016/2017)

Tarif plein : 18€

Tarif réduit : 15€

Tarif super réduit : 8€

Tarif spécial : 1 €

Spectacles FAMILLE

Tarif : 6 € (tarif unique)

Spectacles Hors-Les-Murs

Tarif : 6 € (tarif unique)

Spectacles EVENEMENT

Tarif plein : 30€

Tarif réduit : 27€

Tarif super réduit : 15€

Actions autour du spectacle (stage, master-class...)

Tarif : 5 € (tarif unique)

Abonnements :

A partir de 3 spectacles : 13€/spectacle

Légende :

Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) :

- Séniors (+ 60ans retraités)
- Groupe de plus de 10 personnes
- Familles nombreuses
- Personnel municipal
- Comités d'entreprise

Tarif super réduit (sur présentation d'un justificatif) :

- Jeunes de moins de 18 ans
- Etudiants de moins de 25 ans
- Demandeurs d'emploi

- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires allocation adulte handicapé

Tarif spécial :

Tarif appliqué sur prescription du CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les tarifs de l'école de musique et les tarifs des spectacles de l'Espace Culturel Treulon, à compter de septembre 2016, tels que présentés ci-dessus.

Vote : Unanimité

Mme DUMAS informe que toutes les réponses ont été apportées lors des commissions réunions.

Question Diverse :

Monsieur Veissier dit qu'il s'agit effectivement d'une réaction suite à la lecture de la tribune du magazine municipal du mois de mars/avril. Il va lire la réaction du groupe d'opposition « Un pour tous, tous pour Bruges » :

« Une parole politicienne qui ne répond pas aux interrogations de l'opposition brugeaise.

C'est de toute évidence la formule qui convient afin de traduire notre ressenti à la lecture de la tribune Libre Parole de la majorité dans le MAG N° 16 Mars Avril Mai 2016.

Dans vos propos M^{me} le Maire vous prenez une posture totalement politicienne et vous n'apportez aucune réponse aux questions et demandes que l'opposition vous a posées lors des différents CM et qui sont reformulées dans la tribune « Parole de l'opposition ».

A ce stade chacun aura compris que l'absence de réponse de votre part et la vigueur voire l'incorrection des propos que vous tenez M^{me} le Maire confirment la véracité des affirmations de l'opposition et la justesse des interrogations qu'elle formule.

Non M^{me} le Maire, l'opposition ne vocifère pas, l'opposition s'exprime précisément et correctement lors des CM, et de toutes évidences nos questions vous dérangent.

Oui M^{me} le Maire, l'opposition s'indigne que ses demandes de modifications de PV bien que validées en séance des CM ne soient pas reportées sur les PV définitifs des CM transmis au Préfet et mis à disposition des Brugeais sur le site de la Mairie.

Non M^{me} le Maire, la délibération concernant le licenciement d'une salariée de la Mairie en 2011 n'est pas une délibération classique car depuis 2011 la procédure judiciaire a couru nécessitant de nombreux frais d'avocats et de procédures et le vote d'une transaction de 50.000€ impose des explications précises.

Oui, l'opposition a assisté à la réunion préparatoire du CM du 11 février 2016 au cours de laquelle vous n'avez pas donné d'information concernant le licenciement de cette salariée. Et lors du CM du 11 février 2016 vous avez refusé de répondre à nos questions y compris en huis clos. Vous êtes Mme le Maire dans le déni d'information à l'égard de l'opposition républicaine de Bruges.

Non, notre sortie du CM n'est pas une manœuvre et croyez bien que nous aurions assisté à tout le CM si vous aviez accepté de répondre à nos questions. D'ailleurs, nous avons préparé les autres rapports à l'ordre du jour de ce CM. Mais devant votre attitude, butée, murée dans le refus systématique, dans une volonté de conserver une opacité à cette affaire, vous nous avez obligé à quitter le CM.

Oui, nous proposons des idées. Ainsi M^{me} le Maire vous avez repris la proposition du groupe « Un pour Tous, Tous pour Bruges » de rénover le château Treulon et d'en faire un des outils de la politique d'animation de la ville. Cette proposition faisait partie de notre programme des municipales, page 13 et n'apparaissait pas dans votre programme. Vous avez donc repris une de nos propositions et nous en prenons acte. Donc M^{me} le maire, cessez de dire que nous ne proposons pas d'idées. C'est totalement faux.

S'agissant du Vote de la Charte éthique de la Ville, nous tenons à vous préciser qu'il s'agit là d'un document important à l'esprit duquel nous adhérons. Mais pour que nous adhérons à son principe, il aurait fallu que nous soyons associés à la gestion de la commune. Or, nous n'avons pas de délégation ayant pouvoir de décision, et vous nous écartez systématiquement de la préparation et de la conduite de tous les dossiers de gestion de la ville. De plus, rappelons M^{me} le Maire que votre première décision -toute symbolique- a été de supprimer la petite indemnité versée depuis toujours aux élus de l'opposition en précisant que les élus de l'opposition n'ayant pas de pouvoirs ne devaient pas être indemnisés. Cette charte éthique ne nous concerne donc pas, et nos administrés l'ont bien compris.

Pour conclure, nous comprenons que nos interventions vous déplaisent. Mais les propos de Conseillers Municipaux d'opposition -démocratiquement élus- n'ont pas vocation à satisfaire la majorité.

A vous M^{me} le Maire d'évoluer positivement dans vos pratiques municipales et croyez bien que l'opposition saura s'adapter.... »

Réponse de Madame le Maire :

« Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'opposition, Monsieur Veissier,

Si la qualité de nos Conseils municipaux se mesurait au débit sonore de vos prises de parole, sachez, Monsieur Veisser, que Bruges serait connue dans la France entière pour l'excellence de ses débats... Malheureusement ce n'est pas le cas et je le déplore très sincèrement.

Comme l'une de nos anciennes ministres l'avait si bien dit, avec, je le reconnais, plus d'emphase et de talent que moi en ce jour, je me dis, cher monsieur Veissier, que ce flot d'agressivité, sans cesse renouvelé, ne cacherait-il pas quelques sentiments contrariés à mon endroit ? On pourrait le penser, mais je ne veux pas le croire, tant vous avez le verbe haineux et la persistance rance...

Depuis 2011 au sein de cet hémicycle, c'est une aventure d'un autre temps, que l'on pourrait qualifier de rafraichissante, si ce n'était oublier trop vite l'importance de ces rendez-vous municipaux : vous vous drapiez dans le costume de l'homme politique des années 70, dont les vitupérations et le regard fier étaient systématiquement l'apanage des mâles dominants.

Mais les temps ont bien changé, monsieur. Et la pratique de la démocratie également, et fort heureusement !

Alors, stigmatiser l'éventuelle posture politicienne du groupe majoritaire, alors que nous n'avons eu de cesse de réunir les bonnes volontés, au-delà des appareils politiques, relève au mieux d'une mauvaise volonté benoite ;
Au pire, d'une interprétation vile qui ne vous honore guère.
Passons les invectives, si cela vous chante, tant mieux, vous me direz, la presse elle, s'en enchante.

Vous revenez sans cesse sur les mêmes sujets au fil des mois, alors que les projets municipaux, dans le même temps, avancent à vitesse grand V et sur ce, pas un mot. Vous souhaitez plutôt être l'observateur zélé qui passe sa journée derrière son microscope, à observer la forme plutôt que le fond. C'est votre droit le plus strict, mais ne vous en déplaît, ce n'est pas l'orientation de la municipalité. Sur les différents points que vous venez d'énumérer, vous faites preuve d'une inébranlable mauvaise foi.

Pour ce qui est des procès-verbaux par exemple, vous oubliez de dire que les PV, s'ils n'ont certes pas été apportés dans les temps, mais toutefois modifiés, et en ligne sur le site, ne sont pas un document obligatoire d'après le Code des Collectivités, au titre des pièces à adresser à la préfecture.
De l'à peu près, toujours de l'à peu près...

Pardonnez-moi, mais c'est ce que l'on ressent après vous avoir entendu évoquer votre sortie théâtrale lors du conseil municipal de février dernier.
Une sortie de piste plutôt, puisqu'il est cocasse de voir l'opposition réclamer toujours plus de transparence, et d'exiger en même temps le huis clos des débats...

Mais je dois vous avouer ce qui me fait le plus sourire dans vos propos, c'est bien sûr, lorsque vous évoquez la médiathèque dans le château Treulon.

Car je vous l'avoue, monsieur, votre programme est pour moi source de tous les plaisirs, et je ne me refuse jamais, quand j'en ai le temps, de lire quelques lignes de votre prose si enflammée, de vos propos si déroutants.

A la manière des plus grands prestidigitateurs, vous annoncez la médiathèque à Treulon et dans le même document, vous proposiez la mutualisation avec la médiathèque du Bouscat.

Vous êtes une boussole déboussolante pour qui veut vous suivre.

Dois-je rappeler que la rénovation du Château Treulon et la médiathèque étaient proposées en alinéas 1 et 6 de la page 5 du projet du groupe majoritaire, distribué 15 jours avant le vôtre ?

Vous abordez enfin la Charte éthique, laquelle ne vous revient guère, car vous ressassez le sujet comme une aigreur à l'estomac.

Mais, cher monsieur Veissier, vous nous dites que vous adhérez à l'esprit, mais que, comme vous ne percevez pas d'indemnités, cette charte ne vous concerne pas.

Si je comprends bien, à l'époque, malgré votre enclin au texte, vous n'auriez pas voté la Convention de Genève sans contrepartie ?

Cette charte, unique en Aquitaine, vous ne l'avez pas votée et, en démocratie, c'est le seul fait valable ! Et je vous propose de la relire, parce qu'elle ne concerne pas que les élus indemnités. En effet, certains de vos colistiers sont membres de la Commission d'appel d'offre et de jury de concours.

Elle aborde également la question du respect entre élus, notamment pour éviter les propos diffamatoires... A la relecture, et au regard de faits récents, on pourrait mieux comprendre votre vote d'alors !

De grâce, monsieur, la démocratie locale, face à des difficultés autrement plus graves, n'a pas besoin de contestations de principe.

Enfin, je veux relever ce sentiment particulier quand vous dites « Les propos de conseillers municipaux d'opposition n'ont pas vocation à satisfaire la majorité » : C'est, pour une fois, très juste et acceptez, en conclusion, M.Veissier, que l'inverse soit vrai ! »